

François Buttin †

**Du costume militaire
Au moyen âge et pendant la renaissance**

é **Glossaire** é

Les mots en italiques, sans autre référence, proviennent de textes cités au cours de cet ouvrage. Les lettres L.A.C. indiquent que le point en question est développé dans l'étude *La Lance et l'arrêt de cuirasse*, parue en 1965 dans le t. XCIX d' "Archaeologia".

ACIER – Jusqu'au 12° s., les fèvres ne savent transformer le fer en acier que par un procédé analogue à la méthode dénommée aujourd'hui cémentation. Ils obtenaient un durcissement superficiel du fer par chauffes successives sur un feu de charbon de bois et martelages suivis de trempe.

Par opposition, on appela *acier naturel* l'acier que l'on réussit à produire directement en traitant le minerai. La pratique usitée au 12° s. consiste à arrêter dans le foyer la décarburation du minerai, avant qu'il ne devienne du fer. Dans le Dauphiné et en Rhénanie, on utilise, au 13° s., le fourneau à fondre la mine; la fonte ainsi obtenue est ensuite affinée au bas foyer pour produire soit du fer, soit de l'acier. Dès le 12° s., l'acier entre dans la confection de certains vêtements de guerre : *broigne d'acier*. On rencontre au 13° s. le haubert dont *la maille est de fin acier trempé, les pelates d'acier*; au 14° s., le haubergon d'acier, les pans, bras, camail, cotte d'acier, etc. Les éléments métalliques cloués sur ces pièces du harnois étaient superficiellement acierés.

ACIERER – Durcir la surface du fer par cémentation.. Le participe de ce verbe sert fréquemment Le participe de ce verbe sert fréquemment, dans les chansons de geste, pour qualifier des armes : 13° s., *la lanche a long fer acheré* (Doon de Mayence, v. 3990); *branc acéré, qui plus tranchoit que raisoir afilé* (Aliscans, v. 6779); *juzarmes et faussars acerez* (Rom. de Roncevaux, v. 3750).

Rabelais emploie ce mot aussi bien pour les armes défensives que pour les armes offensives : *lance asserée; poignards asseres* (*Gargantua*, ch. XXIII); *grefves et solerete asserez* (Quart livre, ch. XI); *guantelet asseré* (id., ch. XII); *plastrons asserez* (id., ch. XXXIV); *piques asserées* (id., ch. XXXVII) D'autres auteurs du 16° s. en font également usage à propos des pièces d'armure : *harnois si bien trempé et acéré* (J. Yver, *le Printemps*, p. 539), Paris 1572); *cheval flanqué de bardes acérées* (Ronsard, *Œuvres*, p. 662, Paris 1623). Le sens propre du verbe acérer était non pas garnir d'acier un instrument pour le rendre tranchant (Littré) mais l'aciérer, en transformant superficiellement en acier le fer de cet instrument. Au moyen âge, les lames garnies d'acier pour avoir de meilleurs tranchants se nomment des lames *fourees* (cf. Ch. Buttin, *La forge des lames*).

ADARGUE (arabe **darāqa**) – Bouclier en peau de *Imat*, dont Fès fut le principal centre de production. D'origine berbère, cette arme se maniait à bout de bras, de la main gauche, pour détourner les coupes de lance ou d'épée. Adopté par les Maures, les Espagnols et les Portugais, ce bouclier connu, au 15° s., une grande vogue en France et en Angleterre. Est resté un usage en Espagne et en Afrique du Nord jusqu'au 18° s., (cf. F. Buttin, *Les adargues de Fès*, Hesperis-Tamuda, Rabat, 1960).

AFAUTRE (affeutré) – Couvert de feutre. Employé au 12* et 13° s. dans diverses chansons de geste pour désigner la garniture de la selle (L.A.C., p. 88). A servi à indiquer la nature du revêtement intérieur utilisé pour certains vêtements de mailles clouées : 12° s., *un clavin afautré*. Egalement, la garniture mise dedans certaines brigandines : 15° s., *bien affeustré pour estre plus doux*.

AGRAPPE – Désigne, entre autres, chaque crochet fixé sur la cuirie dans lequel s'engage l'anneau des pans et des manches mobiles qui complètent, au 14^e s. cette armure du torse.

Désigne également la colerette de métal fixée sur le fût de la *lance courtoise*, au dessous de la poignée, pour faciliter le maniement de cette arme. Ce mot figure dans un inventaire de 1322, avec ce sens, et se rencontre dans la plupart des textes qui ont trait aux compétitions courues en harnois de joute (L.A.C., pp. 126-129 et 140-141).

AIGUILLETTE – Cordon de soie ou de cuir servant à lier des pièces de renfort, rigides, à un vêtement de guerre : 1386, *aiguillettes de cuir à lier et attachier autres pièces*. Pour les distinguer des cordons jouant un rôle analogue dans le vêtement civil, on disait aussi *aiguillettes à armes*.

ANCOLIÈRE ou ENCOLURE – Partie souple de la barde, qui protège le cou du cheval. A existé en mailles de fer entrelacées, et en mailles de hauberge d'acier ou de laiton.

ARMURIER – Artisan qui fabrique et vend des armes défensives. Le règlement de cette profession, inscrit en 1296 au *Livre des métiers*, a été modifié, pour la première fois, en 1311.

Le métier d'armurier consiste, à l'origine, dans la confection de vêtements de guerre composés d'étoffes, matelassés et piqués. Ce sont les *aucotons*, portés sous le haubert; des cottes et gambisons, pour protéger le torse; ainsi que les *bracières* pour pointées, coiffes piquées, épaulières, *contre-cœurs*, etc.

Les armuriers renforcent certaines de ces pièces, les épaulières, les bracières, ainsi que des gants de toile, à l'aide de baguettes taillées dans des fanons de baleine.

A partir du 13^e s., ils commencent à fixer sur divers vêtements des petites plaques de fer planes. Ils les découpent dans le métal fourni par les forges, et vendu sous le nom de *plates*. Ils façonnent sur l'enclume des morceaux de métal de petites dimensions, donnent à ces éléments un contour approprié, et les clouent sur des gants de cuir, des gorgières, des cuissards ou des trumelières. Ces vêtements sont alors dits de *plates*. Le vêtement de torse renforcé de la même façon s'appelle *les plates*.

Pour durcir ces éléments, les armuriers apprennent à en acierer la surface avant de les clouer. Ils savent aussi vernir, étamer, argenter ou durer ces *plates*, pour prévenir la rouille. Leurs harnois sont dits *d'épreuve* ou *de demi-épreuve*, selon la résistance qu'ils offrent au choc des projectiles.

Les armuriers créent d'autres formes de vêtements de guerre, paletot, jupon, jaque et houppelande. Ils les renforcent de petites plaques de métal, uniformes, angulaires ou arrondies, vernies, puis encastrées dans les plis de l'étoffe. Ce sont les harnois *quasiguesnés*. Leurs nouvelles activités entraînent à Paris la publication d'un nouveau règlement, en 1364. Les armuriers s'adonnent de plus en plus aux travaux de forge. En 1452, une nouvelle Ordonnance leur prescrit d'apposer leur marque sur les pièces de demi-épreuve, et de la mettre deux fois sur les harnois d'épreuve. Enfin en 1562, dans la nouvelle lettre patente que leur accorde Charles IX, il n'est plus question de *harnois cloués*, mais uniquement de *harnois plains*, corselets, corps de cuirasse, haussecols, tassettes, brassards, harnois de jambe, etc.

ARMURIER DE COTTES DE FER – Nom pris, au 14^e s., par certains artisans montant des pièces de harnois en mailles de fil de fer entrelacées, telles des cottes ou des camails. La confection de ces habillements, en France, fait partie du métier des tréfiliers.

ARRÊT DE CUIRASSE ou ARRÊT – Branche de fer, longue d'une quinzaine de centimètres, fixée perpendiculairement à l'armure, sur le côté droit de la poitrine pour faciliter le maniement de la lance et bloquer le recul de cet arme. Cet arrêt apparaît dans les textes et dans l'iconographie vers 1390. Il fut adapté sur la *pièce d'acier*, sur *les plates*, *le placard*, la brigandine et sur le plastron de l'armure rigide (L.A.C. pp. 101-106 et 110-122).

ARRÊT DE LANCE - Courroie de cuir clouée sur le fût de la lance, et formant un épais bourrelet. Cette garniture fut d'abord fixée au fessus de la place par où le cavalier empoigne sa lance, pour l'aider à bloquer le recul de son arme. Après l'adoption de la 'arrêt de cuirasse, l'arrêt de lance est, au contraire, fixé au dessous de la poignée. Il était indispensable au maniement de la lance des gens d'armes (L.A.C. pp. 96-98 et 106-113).

AUCOTON - Vêtement de coton porté sous le haubert : 12° s. *vestent desus les aucotons les blancs osbers*. Ce mot s'écrit aussi auqueton : 12* s., *les haubers viestent cascuns sous l'auqueton*. Il désigne également au 14° s. un vêtement porté sous les *plates* : 1315, *auqueton de blanc cendal pour vestir plates*. L'orthographe *hoqueton* ou *hocqueton* apparaît au 15° s. Ce mot désigne alors des vêtements de torse, civil ou militaire, avec ou sans manche.

AVANTAGE – Ce mot sert à désigner la position saillante que des accessoires occupent par rapport à un objet. Les pièces de renfort fixées sur un vêtement de guerre sont dénommées *pièces d'avantage*. La bavière mobile, extérieure, de certains armets, s'appelle *bavière d'avantage*. L'arrêt d'une cuirasse de joute ne doit pas être saillant, afin que la pointe de la lance, lorsque l'arme est horizontale, se trouve, pour chaque jouteur, à la même distance du plastron. Les articles des pas d'armes interdisent que *l'arrêt n'ait nul avantage* (L.A.C., pp. 157-163).

AVANTAGEUX – Qualifie, aux 15° et 16° s., ce qui est proéminent. Un arrêt de cuirasse est dit *avantageux* si sa base forme relief sur le plastron. Celui qui est atteint sur une partie en saillie de son harnois reçoit un coup *avantageux* (L.A.C., pp. 160-161). Les manches de mailles dont la garniture métallique s'étend au-delà de l'épaule et couvre le haut de la poitrine sont des *manches avantageuses*.

BARBE, BARBIÈRE – Pièce du harnois qui se fixe au bas du visage et couvre la fermeture lacée du devant de la broigne, de la cuirie ou des plates : 11° s., *desur lur bronies lur barbes unt getees*; 12° s., *par desus la ventaille fait sa barbe lacier*. A existé en mailles clouées et en jaseran : 1316, *barbière de haute clouure*; 1358, *barbière de jaserant*.

BARBOTE – Pièce rigide, portée en Espagne au 15° s., et également dans les Flandres; elle protège le bas du visage d'une oreille à l'autre, épouse la forme du menton, et descend en pointe sur la poitrine. Analogue à la *gorgiera* italienne.

BARBUTE – Ce mot, employé au 18° s. pour désigner un casque, servait, aux 14° et 15° s., à nommer une pièce de hauberge : 1337, *barbuda de malla de Milana*; 1367, *barbute di maglia d'accaio*.

BARDE – Armure du cheval, souvent composée, au 15° s., de pièces rigides, réunies entre elles par des garnitures de mailles. On rencontre dans les textes la mention d'encolure, d'engreignure et de croupière, formées de mailles de fer entrelacées ou de mailles d'acier ou de laiton clouées ou cousues. Il a existé aussi, à la même époque, des bardes d'épreuve, entièrement couvertes de mailles d'acier, e également des bardes montées comme les brigandines.

BONNET – Bonnet d'acier, bonnet d'écailles, bonnet de mailles : noms donnés à des cervelières fin 15° s., début 16° s.

BOTTE – Mot employé par les trésoriers de la maison de Savoie, aux 14° et 15° s., pour qualifier certaines armures. Les expressions haute botte, botte cassée, toute botte désignent des pièces du harnois qui ont été soumises à l'épreuve. Vient de l'adoption en français du mot italien *botta*, usité pour indiquer les *denrées* en mailles d'acier qui sont mises en vente après avoir subi l'épreuve. L'orthographe *botta* se rencontre fréquemment dans les textes italiens, à partir du 16° s. : certaines

parties rigides de l'armure, casque, plastron, dossière, corselet, sont alors dites *a botta d'archiugio* ou *a botta di moschetto*.

Ainsi que nous l'avons vu à propos des faudes, cottes et camails, on rencontre les formes *bosse*, *bossa*, *boça*, *bossa* dans de nombreux inventaires rédigés en Bourgogne, en Avignon ou en Espagne. On ne doit pas être trop surpris des variations de l'orthographe de ce mot; le rapprochement des différents textes montrant en tous cas qu'il s'agit d'une pièce d'armure qui a subi l'épreuve ou la demi-épreuve : 1373, *camail d'acier a bosse*; 1384, *chamagli di messa bossa, cotte di messa bossa*; 1388, *capmays de malla de tota boça, capmay de malla de miga boça, faldons de malla de tota bossa*; 1390, *auberjon d'acier de toute botte, auberion de botte cassée d'acier*; 1392, *camail d'acier de toute botte, auberion d'acier de botte cassé*; 1393, *auberjon d'acier de toute botte*; 1394, *chota di maglia d'acaio a boza* ou *a meza boza, chamagli d'acaio a bozo* ou *a mesa boza, falde di maglia d'acaio a boza*; 1406, *cotte d'aute botte*; 1411, *cota de malla de tota boça, cota de mija boça*; 1417, *cotte d'acier d'aulte botta*; 1425, *cota de malla de miga boça*.

BOTTE A TOURNER – Machine pour fourbir les vêtements de mailles. Se compose d'un tonneau ou baril, dans lequel on place ces vêtements, et que l'on fait tourner autour de son axe. C'est l'ancêtre des tonneaux de polissage, de forme polygonale, avec axe et coussinets de bronze, employés encore aujourd'hui, dans lesquels on mets les pièces à polir avec de la sciure de bois, et qu'un moteur fait tourner. A Paris, seuls les maîtres haubergiers ont le droit de se servir de la botte à tourner, suivant une Ordonnance de 1407.

BRACIÈRE – Un des noms donnés au harnois de bras : 13° s., *bracieres pourpointées*; 14° s., *bracers de plates, bracières en cuir*.

BRACONNIÈRE – Vêtement en fore de jupon qui prolonge les plates de la ceinture jusqu'aux cuisses. A existé en mailles annulaires et en mailles clouées : 1309, *braggonnières de maille de haubert*; 1386, *braconnière de maille de haubergie*.

BRAS – Nom donné aux pièces de harnois que l'on porte, en complément de l'armure de torse, la cuirie, les *plates*, la brigandine ou la paire d'armes pour protéger les membres supérieurs. Ont existé en différentes contextures. Les textes citent des bras d'étoffes rembourrées et piquées, des bras de cuir ou de cuir bouilli, de mailles annulaires, de mailles d'acier de haubergie, de jazeran et de *plates*. Kes bras d'étoffes ont été renforcés, aux 14° et 15° s., soit par une chaîne allant de l'épaule jusqu'au poignet, soit par des fragments de lames allant de l'épaule au coude, et du coude au poignet. Ils sont été aussi garnis de maille de haubergie entre les couches d'étoffe.

BRIGAND – Nom donné au 14° s., en France comme en Italie, aux soldats à pied operant en groupe. Jean le Bel, dans sa *Chronique*, les appelle *brigans de pié*.

BRIGANDINE - Vêtement de torse, en cuir et toile, doublé intérieurement de lames d'acier trempé, fixées par des clous, dont les t[^]tes dessinent un décor géométrique sur l'extérieur du vêtement. Armure d'origine italienne, la brigandine se voit sur des fresques exécutées vers 1375. Elle est désignée du nom de *chorazine brighantine*, cuirassine brigandine, dans un inventaire dressé à Avignon en 1367. Elle sert, en Italie, à l'équipement de simples soldats, les *brigans de pié* du 14° s. En France et en Angleterre, on l'emploie d'abord comme armure de joute. Elle figure à ce titre dans des inventaires en 1397 et 1411. Vers le milieu du 15° s. la France et la Bourgogne adoptent, pour armer les archers, une brigandine dite brigandine commune. Genève, à la même date, en habille les gardes de la ville. Parmi les prescriptions qui concernent la fabrication de cette armure en France, la plus caractéristique est l'obligation d'employer *des carreaux d'acier* pour la confection de ces *lames*. Ces lames doivent être *d'acier trempé et revenu*. On arrête volontiers la chauffe du revenu au bleu pour obtenir une *cuirassine à couleur d'eau*. On porte avec la brigandine des gardes-bras qui protègent l'épaule et couvre le raccord de la manche, lorsqu'elle est mobile. Dès la fin du 15° s. il existe des brigandines

dont les manches fixes sont renforcées de lames d'acier.

La brigandine se porte encore en France après les guerres de Religion, mais surtout par crainte des attentats. Elle n'est plus que très rarement citée dans les inventaires après 1600. Il a existé à titre exceptionnel des *bardes à façon de brigandines* et des brigandines ajourées pour certains tournois.

BRIGANDINIER – Fabricant de brigandines . Le brigandinier travaille l'acier, livré par les forges sous forme de carreaux. Il découpe les lames des brigandines dans des carreaux d'acier fin. Il sait tremper ces lames et adoucir ensuite les effets de la trempe, par l'opération du revenu : 1481 : *Brigandines de fin quarreau d'acher, trempé, revenu*. Ce métier fut d'abord exercé en France par des ouvriers venus de Milan en 1449, qui s'installent à Tours et à Bourges. Trois ans plus tard, la profession fait l'objet d'une Ordonnance le 20 mars 1452, précisant les qualités professionnelles que doivent posséder les maîtres brigandiniers, et les marques qu'ils doivent apposer sur leurs armures, suivant qu'elles sont d'épreuve ou de demi-épreuve.. Le métier de brigandinier prospère dans certains villes de France. L'échevin d'Amiens publie, en 1481, une Ordonnance pour réglementer l'exercice de la profession dans sa ville. Une ordonnance du roi de France, datée de 1488, fixe les obligations auxquelles doivent se conformer les brigandiniers d'Angers. Le métier de brigandinier cesse d'exister, en France, vers la fin du 16° s.

BROIGNE (brunie, bronie). Nom du plus ancien vêtement de guerre cité en France dans les manuscrits. Les capitulaires du Charlemagne l'emploient, latinisés en *brunia* des 779, et le répètent à maintes reprises au cours du 9° siècle. Les premières broignes ne couvrent que le torse. Ce sont des vêtements de cuir ou d'étoffe renforcés de mailles pleines, petites pièces uniformes de fer ou de fer aciéré, quadrilatère ou arrondies, clouées sur l'extérieur de la broigne. On donne tout autant d'importance à ces broignes qu'aux épées. Les règlements impériaux s'appliquent aux deux armes et interdisent leur vente à l'étranger. Les mailles d'abord simplement juxtaposées, sont percées d'un trou de fixation en leur milieu. Les pièces montées de la sorte sont dites *cloées* ou de *demi clawre*. Les mailles sont aussi superposées et imbriquées. Elles sont alors percées d'une ou deux trous de fixation dans leur partie supérieure. Les harnois ainsi renforcés sont dits de *haute cloëure*. La broigne, suivant qu'elle est composée de l'une ou de l'autre façon, s'appelle broigne *clavaine*, *doublaine* ou *doublière*. Les broignes se complètent d'épaulières mobiles, les *armillae*, qui protègent le haut des bras, ou dès le 9° s., de courtes manches, les *manicae*. Certaines broignes comprennent une coiffe. Les textes du 13° s. signalent l'existence de la ventaille de cette coiffe.

Le mot broigne s'emploie également pour désigner un vêtement formé de mailles de fil de fer entrelacées, la *broigne treslie*. Un ivoire de 1070 montre un cavalier vêtu d'un pareil habillement avec coiffe, ventaille et longues manches, descendant jusqu'aux poignets. Le vêtement formé de ces anneaux de fer entrelacés était moins résistant, mais plus souple que celui composé de mailles pleines clouées. Il n'est question dans la Chanson de Roland que de broignes clouées. La plupart des autres chansons de geste, jusqu'à la fin du 13° s., mentionnent aussi bien les broignes treslies que les broignes clavaines ou doublaines. Le mot broigne tombe en désuétude à cette époque. Les textes postérieurs ne parlent plus que de *cottes*, *cuiries*, *plates*, *haubergons*, *pourpoints* etc.

BRUNIE – C'est l'opération finale du polissage de l'acier. Elle se fait a sec avec des polissoires frottées de poudre de charbon et polies avec l'agate. Les chansons de geste mentionnent les *elmes burnis*. Guillaume Guiart, dans sa *Chronique*, cite les *haubers brunis a mailles*. Les haubergiers brunissent les vêtements couverts de mailles d'acier, notamment les haubergons, les gorgerins et les manches de mailles. Broigne (*brunie*) et brunir ont même racine, et se rattachent au germanique *brün*, brillant.

CAMAIL (capmailh) - Jusqu'au 13° s., ce mot n'est usité que dans les pays de langue d'oc, pour désigner une cotte de mailles. Ce nom est adopté en France au 14° s., pour nommer le haubert sans coiffe, qui se fixe au bacinet. Une courroie de cuir, percée de trous régulièrement espacés, borde sa partie supérieure. Ces trous s'engagent dans les vervelles du bacinet. Des lacets de sois enfilés dans

les anneaux de ces vervelles lient le camail au casque. Assez long et retombant sur les épaules comme le haubert, le camail se raccourcit ensuite, lorsque se perfectionne le gorgerin. Il a existé des camails de mailles d'acier cloués ou plaqués, de mailles annulaires entrelacées et de jaseran. Les camails d'acier pouvaient être d'épreuve ou de demi-épreuve : 1373, *camail d'acier a bosse*; 1384, *chamagli di mezza bossa*; 1388, *capmays de malla de tota boça, de malla de miga boça*; 1392, *camail d'acier de toute botte*; 1394, *chamagli d'acaio a boza, a meza boza*. Leurs mailles pouvaient aussi être cousues entre deux couches d'étoffe, comme celles des jacques de mailles : 1394, *chamagli d'acaio chacoti*.

CARNEQUI ou **CARNIQUI** (espagnol) – Ce mot désigne au 16^e s., en Espagne, un engin métallique employé pour tendre l'arc de l'arbalète.

CARREAU - Forme donnée à l'acier par le martinet des forges. Dans le commerce, l'acier se vend, en France, à la pièce, au carreau, du 13^e s. au 16^e s. Il en existe diverses qualités : carreau de petit acier ou acier commun, d'acier demi-fin et d'acier fin, suivant l'usage auquel on le destine. Les brigandins emploient des carreaux d'acier fin pour la confection des brigandines.

L'expression carreau d'acier désigne également, au 15^e s., les viretons d'arbalète, munis d'une pointe en acier : 1418, *carrelli calibis* (cf. Ch. Buttin, *Les flèches d'épreuve*, p. 4); et au 17^e s., des projectiles de pistolets d'arçon (cf. Ch. Buttin, *Notes sur les armures à l'épreuve*, p. 50).

CERVELIÈRE – Nom donné à la coiffe intérieure du bacinet, et également à une coiffe rembourrée, portée sans casque, sur laquelle sont clouées des mailles d'acier rondes, imbriquées en forme d'écailles. Cette coiffure de guerre existe au 14^e s., et se rencontre encore dans les textes du 16^e s. Suivant la qualité de ses mailles, la cervelière est commune, de demi-épreuve ou d'épreuve. Le simple bonnet rond de l'origine, a été muni pour protéger les oreilles et la nuque de pans, dénommés *clinques*, ou de bords devant et derrière, dits *rebras*. La cervelière a reçu divers autres noms : *huvette*, *bonnet*, *chapeau d'écailles*.

CHANFREIN – Pièce couvrant la tête du cheval. A existé en mailles clouées : 1386, *chanffrain garni de mailles de haubergie*.

CHAPERON – Nom donné au 15^e s., au haubert, qu'il soit de mailles annulaires entrelacées : 1415, *capero de fère*; ou de mailles de haubergie : 1497, *chaperons de fine maille d'Alemaigne*.

CHAUSSES – Partie du harnois protégeant le pied et la jambe. Les chausses mentionnées dans les textes sont le plus souvent formées de mailles entrelacées. L'expression du 12^e s., *chausses de fer treslices*, s'abrège, vers la fin du 13^e s., en *chausses de fer*, et reste en usage, sous cette nouvelle forme, jusqu'à la fin du 14^e s. Il existe également des chausses formées de mailles clouées, ainsi que des chausses de jaseran.

CHEMISE DE MAILLES - Expression employée uniquement pour désigner un vêtement de mailles entrelacées.. Elle est très fréquente à dater du 16^e siècle. Nicot a créé, entre les chemises de mailles, les jacques de mailles et les haubergons une confusion, dont les conséquences ont induit en erreur de nombreux auteurs du 17^e siècle à ce jour. La chemise de mailles est l'habillement de guerre resté le plus tard en usage. Elle se porte encore au 17^e siècle et figure en France dans les inventaires des Arsenaux jusqu'à la fin du siècle.

CLAVAIN - Qualificatif fréquemment donné aux habillements de guerre couverts de mailles clouées : 12^e s. *li perça la forte broigne clavaine*. Cet adjectif prend ensuite la forme *clavé* puis *cloé* et enfin *cloué* pour désigner certains harnois. Il a été employé comme substantif en poésie, par les auteurs de des 12^e et 13^e s. pour désigner le haubert de mailles clouées. On rencontre aussi les orthographes

clauen et clavin.

(**Note** *Je rappelle que le latin ne fait pas de différence entre le u et le v ... ainsi benevolentis se lit-il benevolentis F.D.*).

CLAVÉ – Même sens que l'adjectif clavain : 13° s., *un haubert clavé de double maille.*

CLAVEL – Même sens que *clouure* : 12° s., *de l'auberc li rompit le clavel.*

CLAVELE - Même sens que *clouure* : 13° s., *la clavele du haubert maillié.*

CLAVIERE - Même sens que *clouure* : 13° s., *haubert dont li maille fu chiere... d'or fin est la claviere.*

CLAVRE - Même sens que *clouure* : 1322, *gorgières franchoises de demi-clavre; haubergon de la haute clavre de Cambli.*

CLAVURE - Même sens que *clouure* : 1381, *haubregoin de la clavure de Cambely.*

CLINQUE – Pan de la cervelière.

CLOU – Il a été fait un très grand usage de clous dans la confection des pièces souples du harnois. Forgés par les fèvres, ils sont envoyés en grande quantité aux commerçants, qui les vendent aux artisans, haubergiers, armuriers et brigandiniers. Ces clous sont en fer, puis en fer étamé ou en laiton.. Ils servent à fixer les mailles sur les pièces de hauberge, les plates sur les harnois de plates, et les lames sur les brigandines. Au 14° s., un commerçant établi à Avignon commande à son fournisseur de Milan des clous pour la confection de harnois, par lot de 60.000 pièces. Il faut environ 3.000 clous pour faire une paire de plates, 500 clous pour une paire de gantelets, 2.000 à 3.000 clous pour une brigandine. Les clous des harnois princiers étaient parfois en argent ou en argent doré : 13° s., *claviax rivés... as clox d'argent*; 1322; *plates clouées d'argent*; 1416, *cloz plas d'argent doré.*

CLOUÉ – Ce qualificatif se rencontre sous les formes *clavain, calavé, cloé, cloué*. Il s'applique au harnois sur lesquels sont fixés en renfort des éléments métalliques ou à ces éléments, eux-mêmes, que ce soit des mailles, des plates ou des lames : 1316, *mailles rondes demy cloées*; 1337, *plates clouées sur cuir*; 1350, *maillettes toutes bien cloées*; 1446, *brigandines clouées par pièces*. Eustache Deschamps emploie l'expression harnois cloué par opposition à harnois plain, qui désigne l'armure rigide; 1385 : *adieu, harnois, tant cloués comme plains.*

CLOUURE - Désigne ensemble des clous qui fixent les mailles de hauberge sur une pièce de harnois. Dans le même sens, on relève dans les textes les formes *clavel, clavele, clavière et clowour*. Il existe deux modes de clouure, selon que les mailles sont juxtaposées ou imbriquées. Les premières sont percées d'un seul trou en leur milieu et garnissent les pièces de demi-clouure. Les autres sont percées d'un ou de deux trous dans leur moitié supérieure, et forment les harnois de haute clouure : 1316, *testière de haute clouure.*

CLOWOUR - Même sens que *clouure* : 1378, *habergeon de alto clowour..*

COIFFE – Coiffure ronde rembourrée, parfois renforcée de métal; ou partie supérieure du haubert; ou capuchon, qui se trouve sur la broigne ou le haubergon.

COLERETTE – Nom fréquemment donné à la gorgière pendant le 14° s. Provient de la traduction en français du mot latin *collare*, employé au 13° s. pour désigner la gorgière, dans le latin des poètes et des clercs. Le mot *colerette* sert à nommer la gorgerette, quelle que soit sa contexture : 1341, *colerette*

de haubergie; 1358, colerette de deliet fer.

COLET – Nom donné au trou percé dans la lame de la brigandine, pour passer le clou qui la fixe au vêtement.

CONFIR – Confectionner un vêtement de haubergie : 14° s., *quiconque voudra apprendre à confir...*

CONFITEUR – Nom donné à l'ouvrier haubergier qui a terminé son apprentissage et sait *confir* un vêtement de haubergie : 14° s., *nul confiteur ne peut avoir qu'un lasseur.*

CONTRE-CŒUR – Plastron d'étoffe, rembourré de laine ou de soie : 13° s., *mettre devant son pis, et devant son ventre un contrecuer de teille et de coton* (Ass. de Jerusalem, I, 170).

CORSET – Mot employé, au début du 14° s., dans l'expression corset de fer, pour désigner un vêtement formé de mailles de fil de fer entrelacées.

COTTE - En ce qui concerne l'armure, la signification de ce mot a presque toujours été précisée par l'adjonction d'un complément : *cotte de toile, cotte gamboisée, cotte de fer, cotte d'acier..* La cotte de fer est un vêtement de mailles de fil de fer entrelacées; la cotte d'acier, un vêtement de milles de haubergie. L'expression *cotte de mailles* devenue si commune aujourd'hui ne se rencontre presque jamais dans les textes français du moyen âge. On s'en sert en Italie pour désigner les vêtements dénommés en français *cottes d'acier*. Les armuriers milanais fabriquent aussi en 1394 : *chote di maglo d'acaio a boza, ou a meza boza*. Un inventaire dressé en 1411 après décès en Espagne comprend : *cotte de malla de tota boça* et une autre *cota de mija boça* suivant que ces armures étaient d'épreuve ou de demi épreuve.

L'expression cotte à amer désigne un vêtement d'étoffe, porté sous l'armure, quelquefois rembourré de coton ou de soie. Ce sous-vêtement s'est aussi appelé auqueton ou doublet. Spécialement destiné à être vêtu sous les plates. Il s'est nommé cotte à plates, cotte pour les plates. Les manches de ce sous-vêtement ont souvent été garnies de plates ou de mailles de haubergie. ON a également fixé, cousu sur ce vêtement des goussets et des manches en mailles annulaires.

La cotte d'armes est également un vêtement d'étoffe, parfois rembourré, souvent armorié, qui se porte par dessus l'armure. Elle est le plus souvent sans manches, fendue sur les côtés, semblable a une chasuble. Ce manteau porte aussi le nom de *tunique*.

COURTOIS – Qualifie les armes employées pour les joutes courues en harnois de joute, elles-mêmes dites *joutes courtoises*. Ces armes comprennent la lance courtoise, une massue de bois dur, et une épée, dont la lame large et courte a des tranchants rabattus et une pointe émoussée (L.A.C. pp. 12.6-1230 et 148).

COUVERTURE POUR CHEVAL – En dehors de son sens propre, cette expression sert à désigner une amure destinée à protéger le corps de cet animal. A existé en mailles clouées, en mailles annulaires, en jaseran et en plates : 1274, *couvretures de cheval de fier*, 13° s., *couverture dont la maille est treslie*; 1316, *couverture de mailles rondes demy cloées, couverture de jazeran de fer*, 1338, *coverte de plate pr chival*; 1386, *couverture de mailles de haubergie der fe ou d'azier*.

CRANEQUIN – Arbalète de dimensions réduites, pour faciliter le maniement de cette arme à cheval.

CRANEQUINIER – Arbalétrier à cheval. Enrôlé en France de la seconde moitié du 14° s. au premier quart du 16° s.

CROISSANT – Nom donné au gousset, par certains chroniqueurs du 15° s., notamment Oliver de la

Marche et Matthieu d'Escouchy.

CROUPE – Partie de la barde, également nommée *croupière*, souvent garnie de mailles de hauberge : 1400, *croupe faicte à maille*; 1500, *croupes de chevaux de maille clouée*.

CUIRASSE - Les clercs du moyen âge ont créé le mot latin *coratium* pour nommer la cuirie. Retraduit en français, ce mot devient *cuirasse*. Il figure déjà sous cette forme dans un inventaire de 1266, *paires de cuiraces neuves*. En Italie l'expression *corazza* a toujours servi pour désigner l'armure de torse, qui fut dénommée en France *cuirie* et *cuirasse*. Fort peu usité avant la fin du 14^e, le mot cuirasse y devint alors d'usage courant. Il désigne le plastron formé de plusieurs pièces d'acier, clouées sur un soutien de cuir. Suivant la hauteur de ce renfort métallique, cette armure s'appelle alors *tiers de cuirasse*, *demi-cuirasse*, *trois quarts de cuirasse*, ou *cuirasse complète*. La *paire de cuirasses* comprend, en plus du plastron, une dossière de même nature.

CUIRASSINE - Diminutif, tiré de l'italien *corazzina*. N'a servi en français que pour désigner la brigandine.

CUIRIE - Armure en cuir durci, sans manches, ni pans fixes, ne couvrant que le torse : 12^e s. *bones cuiries kil unt a lor ventre liés*. Son cuir était bouilli ou tanné : 13^e s. *cuirie d'un cuir boilli*; *cuirie d'un cuir tennes*. Elle était aussi parfois garnie d'un renfort métallique : 13^e s. *cuirie ferrée*; 14^e s. *Cuiriée forgée*.

CUISSOT – Partie du harnois qui protège les cuisses. Ce vêtement a été renforcé de *plates* ou de mailles de hauberge : 1296, *cuissot de plates*; 1386, *cuissols garnis de hauberge*; 1423, *qwysschewes de mayle rotunda*.

DÉCLOUER - En ce qui concerne les armes, ce verbe a d'abord été usité pour exprimer l'action d'arracher à coups de lance ou d'épée les clous d'une broigne ou d'un haubert, pour rompre cette pièce du harnois. Il se rencontre sous les formes *desclore*, *desclaver*, *desclaveler*, *descloer* : 11^e s., *l'asberc li desclot*, *bronie desclose*; 12^e s., *son auberc li desclave*; 13^e s., *le pan del hauberc desclavele*, *haubiers descloent*; 14^e s., *la maille a descloée*. Il a servi également à désigner le travail auquel se livre un artisan pour dégarnir une pièce de hauberge, de plates ou une brigandine afin de nettoyer ses éléments, les fourbir, renouveler leur soutien de cuir ou d'étoffe : 1436, *avoir descloé une paire de gardebras*; 1438, *desclouer haubregons*, *paires de manches d'acier*, *demi-corps de hauberge*, *gorgerins de maille*, *pan de maille* (voir aussi RECLOUER).

DÉCONFIR – Mettre en pièces, à coup de lance ou d'épée, les vêtements de guerre d'un adversaire : 11^e s., *l'osberc li descunfit*, *la broigne descumfite*.

DÉLACER – Retirer les laz qui fiètent entre elles diverses pièces du harnois, notamment le heaume et la ventaille sur le haubert : 11^e s., *sun elme li deslaçat*; *se ventaille a deslachiée*.

DÉMAILLER - Arracher à force de coups les mailles d'un vêtement de hauberge : 11^e s., *l'osberc li desmailet*, *brunies desmaillées*; 12^e s., *n'a pas desmaillie la brongne*.

DENRÉE – Divers produits d'un métier : 1382, *denrées faictes par ouvrier du mestier de treours de fil de fer*; 1407, *denrées du mestier de hauberge*.

DESSAFRER - Détériorer à coups de lance ou d'épée un vêtement de guerre : 11^e s., *desaffret les dou pans d'un osberc*; 13^e s., *le clavain derompre et desafre*.

DESSARTIR – Même signification que *dessaffrer* : 13° s., *haubert rompu et désarti*.

DOUBLAIN (doublier, double) - Qualifie un vêtement de guerre sur lequel les mailles de haubergeerie imbriquées forment une double épaisseur : 11° s., *brunies dubleines*; 12° s., *halberre doblier*, 13° s., *haubert à double maille*.

DOUBLET - Vêtement d'étoffe. *Le doublet à armer* se portait sous les plates. Des goussets et des manches, formés de mailles, étaient souvent cousus sur un vêtement pour protéger les aisselles ou les bras.

ÉCAILLE - Nom souvent donné, à partir du 14° s., aux grosses mailles rondes, clouées, disposées en imbrication sur un habillement de guerre : 1382, *gorgières d'escailles*; 1350, *manches garnies d'escailles*.

ECLAIRCIR (esclarer) – Rendre plus clair par fourbissage : 12° s., *elmes esclarcir, aubere esclarci*; 14° s., *bacinets esclarcir*, 1407, *esclarer maille*; 1571, *éclaircir mailles*.

EPAULIERE – Pièce mobile du harnois protégeant l'épaule. A l'origine simplement rembourrée et piquée, ou renforcée de fanons de baleine.

ÉPREUVE - Expérience faite pour se rendre compte de la résistance offerte par une pièce du harnois à la pénétration des projectiles. La pièce qui résiste aux viretons de l'arbalète à tour ou à moufle est dite de *parve, d'épreuve, de proba, de botta, de haute botte, de botte cassée, à bosse, a boza*. En France elle doit recevoir une double marque, être poinçonnée deux fois, à dater de 1452. La pièce qui a subi le tir de l'arc ou de l'arbalète ordinaire est dite de *demi parve, de demi-épreuve, de media proba, di mezza bossa, de miga boça, de toute botte, de tota boça*. A partir de 1452, l'artisan ne doit lui donner, en France, qu'une seule marque, n'apposer qu'une seul poinçon. Dans la seconde moitié du 16° s., apparaît l'épreuve par les armes à feu : elle ne concerne que les pièces rigides du harnois. La plus ancienne mention de l'épreuve figure dans un texte de 1340 et concerne des *plates*. En 1341, les armuriers de Milan font des *coiratiae* et des *cervellières, de proba et de media proba*; en 1390, des *chote di magli d'acaio*, les unes *a bosa*, les autres *a meza bosa*, puis des haubergons *de toute botte, de haute botte et de botte cassée*.

ESTIVAUS – Chaussure. Existe pour la guerre, garnie de plates : 1316, *estivaux de plates*. On dit aussi *stivelets et estivalles* : 1309, *stivelez de plates*; 1322, *estivalles de plates* (invent. De Robert de Bethunes, comte de Flandre).

ETOUPER – Garnir d'étoupe certaines parties du harnois : 1364, *cuirée gamboisée d'estoupe*. Au figuré, c'est disposer les mailles d'un harnois de haubergeerie, sans laisser de défaut; 14° s. *il apprendra a estouper et a fetier par un an*.

FAUCRE – Barbarisme créé par Borel, dans la seconde moitié du 16° siècle; cet auteur tire ce mot de *fautre* en donnant à ce terme une signification qu'il n'a jamais eue. La plupart des ouvrages imprimés depuis cette époque continuent malheureusement à donner à ce faucré imaginaire le sens d'arrêt de cuirasse. Borel dénature, en la tronquant, la pensée de Chrétien de Troyes, pour donner une apparence de réalité à son invention chimérique. Cet auteur avait écrit dans le Roman de Perceval :

*Et met la lance el feutre et point
Le cheval qui cent mars valoit*

Limitant sa citation au premier de ces deux vers, Borel donne l'impression que le cavalier met sa lance sur le *fautre* pour la pointer contre l'adversaire, alors qu'il est question de pointer, d'éperonner, le cheval, en tenant la lance verticale, le talon de cette arme posée sur le feutre de la selle (L.A.C. pp. 82-90).

FAUDES – Sorte de tablier, en mailles, qui défendait le ventre le haut des jambes : 1488, *abrjonier gaigné d'unes faudes de maille*; 1509, *fauldes mis en couleur d'or*.

FER - Ce mot sert à désigner les pièces du harnois formées de mailles annulaires entrelacées. Les auteurs du 12^e s. écrivent : *chausses de fer treslices*; ceux du 13^e et 14^e s., disent simplement : *chausses de fer*. Par opposition aux pièces garnies de mailles de hauberge en acier, les vêtements montés en mailles entrelacées sont dits, à partir du 14^e s., *cottes de fer*, *bras de fer*, *colerette de fer*, *manches de fer*, *chaperon de fer*, *couverture de fer* (pour cheval)...

FÉTIER - Travail de hauberge. Les mailles imbriquées étaient clouées sur les vêtements, de bas en haut. Fétier consistait à disposer ces mailles, au dessus de la clavicule, suivant la ligne de faîte de l'habillement.

FEUTRE (*fautre*, *feustre*, *feltre*, *faltre*, *fatre*) – Etoffe formée de poils foulés et agglutinés. Le feutre sert, au 12^e s., à couvrir les selles et à confectionner des chapeaux. Les chevaliers placent leur lance sur *fautre*, c'est-à-dire la lance verticale, le talon posé sur le feutre de la selle, dès qu'ils se préparent à charger l'ennemi. Il s'en baissent la pointe qu'une fois arrivés à quelques mètres de leur adversaire (L.A.C., pp. 87-88). On fit également usage du feutre pur doubler l'intérieur d'habillements de guerre : 12^e s., *un clavin afautré*; 15^e s., *brigandine bien affeustrée*.

FÈVRE – Artisan qui travaille le fer. C'est lui qui fait tous les objets forgés sur l'enclume, les outils des charpentiers et maçons, des cultivateurs, vigneron et pêcheurs, des drapiers, tailleurs et cordonniers, les clous et les fers des chevaux, ainsi que les premières armes de guerre et de chasse du haut moyen âge. Les chansons de geste proclament l'habileté avec laquelle certains fèvres surent forger et tremper des épées; ou garnir les broignes, les hauberts et les haubergons, de mailles pleines, clouées, avant que les haubergiers entreprennent la confection de ces habillements de guerre.

FIL A HAUBERT - Fil de fer étiré à la filière par les tréfiliers : 1260, *la charretée de fil à haubert*, 1416, *mestier de aymeterie et fil de haubert*.

FILIÈRE - Plaque métallique percée de trois ou quatre trous, au travers desquels sont tirés les fils de fer. Le moine Théophile, qui vécut au 10-11^e s., signale son usage. Une ordonnance de Charles VI mentionne en 1382, *les filières d'acier et de fer, à traire le fil gros et gresle*.

FOURBIR – Nettoyer une arme d'acier poli, en la frottant. Fourbir une épée, un heaume, un bacinet, un haubergon, des *plates*, des couvertures de mailles pour chevaux, des manches d'acier, des gorgerins de maille, etc.

FRÉMILLON - Adjectif fréquemment employé, par les auteurs des chansons de geste, pour qualifier certains hauberts. Ce mot vient très probablement du verbe *frémir*. Les hauberts de mailles clouées étaient presque rigides, alors que les hauberts de mailles entrelacées *frémissaient* au moindre mouvement.

GAMBISON (*gamboison*) - Vêtement de toile ou de cendal, avec ou sans manches, rembourré de

coton. Sa confection fait l'objet de divers articles dans les règlements des armuriers de Paris en 1296, 1311 et 1364. Les simples combattants ont eu un gambison, comme seul harnois, sans autre armure de corps. Il s'est porté aussi sous le haubergon et sous le pourpoint.

GANT, GANTELET – Les deux mots ont été employés indifféremment, du 13^e au 16^e s., pour désigner le vêtement armé qui recouvre la main. On rencontre des *wans de balainne* en 1285 dans le récit des Tournois de Chauvency, des *gantelez de balène* en 1296 dans les comptes du roi de France et dans les statuts des armuriers, des wans dans des inventaires jusqu'en 1358. Froissart en donne encore en 1382, aux défenseurs de Bruges.

Des gantelets de fer figurent aussi dans les comptes de 1296; un inventaire de 1387 comprend des *gants de fer*; un autre, de 1390, des *wanteles de fier*. Les estradiots portent en 1537 des *gants de maille*.

On trouve des *ganz de plates* en 1294, des *gantelez de plates* en 1296, des *gans* ou *wans de plates* en 1311 et 1322, et à nouveau des *gantelez de plates* en 1387.

Des rédacteurs citent dans des inventaires, en 1322, des *wans de haubergie*; en 1431, des *gantelez en faison d'escailles*; en 1481, des *gants de mailles de haubergie*, et en 1560, des *guantes de plate malla*.

On a même confectionné des gants en jaseran : 1542, *guanti de maglia garsarina*.

GARDE-BRAS – Epaulière généralement mobile, masquant et protégeant la jointure des harnois de bras à la brigandine. Souvent de même nature que la brigandine elle-même.

GORGERETTE – Nom donné parfois au gorgerin du 14^e au 16^e s.

GORGERIN - Vêtement mobile, formé à l'origine d'étoffes rembourrées ou de mailles annulaires entrelacés, puis de plates ou de jaseran, désigné souvent sous les noms de gorgière, gorgerette, colerette, et le plus souvent dénommé gorgerin à partir du 15^e s. Il est alors fréquemment formé de mailles d'acier clouées ou plaquées, rondes ou quadrilatères : 1266, *gorgières de fer*; 1294, *gorgière de plates*; 1296, *gorgières pourpointées*; 1316, *colerette de jaseran d'acier*; 1341, *colerette de haubergie*; 1382, *gorgière d'escaille*; 1438, *gorgerin de maille*; 1467, *gorgerin de fine maille d'acier*; 1480, *gorgerin de maille de Nuremberg*; 1543, *gola de malia piatta*; 1586, *gorgerin de mollie*. On a donné au 15^e s. les noms de *barbute* et de *haussecol* à un vêtement analogue, fait également en mailles de haubergie. Les ducs de Bourgogne possédaient des gorgerins composés de mailles d'or ou de mailles émaillées. Le nom de gorgerin s'applique aussi à la pièce de l'armure rigide qui se mettait avant la cuirasse et sur laquelle reposait l'armet.

GORGIERA – Nom donné en Italie, dès le 14^e s., à une pièce rigide, protégeant le bas du visage d'une oreille à l'autre, et descendant en pointe sur la poitrine. Analogue à la barbute adoptée en Espagne. La gorgiera se portait volontiers sur le costume civil, sans autre armure, particulièrement à Florence.

GORGIÈRE – La plus ancienne désignation donnée au gorgerin. Apparaît au 13^e s. et se rencontre encore à la fin du 16^e s.

GOUSSET – Partie du harnois protégeant l'aisselle. Le plus souvent en mailles annulaires. S'est fait également en mailles de haubergie : 1302, *bras et uns goussets*; 1309, *gaceons de maille de haubert*; 1509, *gousset de fine maille d'Almaigne* (haubergie); 1570, *goussets de maille* (mailles annulaires). Souvent fixé sur le doublet ou la cote à amer.

HARNOIS - Désignation générale des diverses parties de l'équipement : 1297, *un harnois de corps, assavoir; aubert, chaucs, pourpoint et gambison*. On dit d'un harnois, suivant son rôle, qu'il est

harnois de bras, harnois de jambe; suivant sa destination, qu'il est *harnois de guerre* ou *harnois de joute*; suivant sa nature, qu'il est *harnois cloué* ou *harnois plain*. A la fin du 14^e s., on couvrait le *harnois plain* de couleurs à l'huile pour le décorer et le protéger de la rouille, c'est le *harnois paint*. Porté sans décor et poli, au début du 15^e s., c'est le *harnois au blanc* ou le *harnois blanc*.

HAUBERCOT – Cotte munie d'un capuchon. Mot composé, haubert-cotte, de même formation que haubergon, haubert-gone. Son existence fut éphémère : 14^e s., *le hobercot vestu*.

HAUBERGERIE - Profession des haubergiers. L'haubergerie est l'art de confectionner les pièces du harnois couvertes de petites plaques métalliques uniformes, les mailles, le plus souvent en acier. Ces mailles sont clouées sur un vêtement de cuir et d'étoffes ou plaquées les unes aux autres et liées entre elles par des lacets : 1386, *harnois de maille de haubergerie*; 1407, *denrées de haubergerie, mestier de haubergerie*; 1481, *haubregeries faictes d'estoffes qui n'estaient pas bonnes, haubregerie avait faultes et mailles desléalles*; 1571, *marchandise de haubergerie*. Les principales pièces de haubergerie furent, en plus du haubergon et de la cervelière, certains hauberts, broignes, colerettes, gorgières, barbières, camails, braconnières, faudes, pans, chausses, souliers, pourpoints, chaperons, bardes complètes et parties de bardes, les *encreignières* et les *croupières*.

L'art de haubergerie ne comporte pas seulement la confection de pièce du harnois, avec des mailles neuves. La nature particulière de ces pièces permet de les démonter pour les nettoyer et fourbir leurs mailles, et ensuite de les remonter : 1438, *fourbir et nettoyer, desclouer et recloer demi-cors de haubergerie*. Ces pièces peuvent aussi être modifiées : 1420, *XVI cents mailles dachier dont l'en a fait une queue à l'un des haubergons*; 1425, *avoir ralongié les manches de deux haubrejons*. Réparées : 1425, *mailles neuves mises en deux aubergons*. Renforcées : 1439, *douze milliers de mailliers d'acier pour renforcer et remettre a point deux auberjons d'acier*. Si la pièce existante ne convient plus à son propriétaire, ses mailles déclouées peuvent servir à la confection d'un vêtement de forme différente : 1420, *avoir fait de l'un des hauberjons d'acier a plate mailles, uns pans, deux paires de manches unes braconnières*; 1501, *quatre paires de souliers de maille pour faire une engreignure*. Toutefois à Paris, les mailles employées pour faire un haubergon doivent être neuves: 1407, *les ouvriers seront tenus de faire les haubergeons neufs*.

HAUBERGIER – Artisan qui confectionne et vend des pièces de haubergerie. Profession inscrite sur le Livre des Métiers d'Etienne Boileau, avant 1260. La première tâche des haubergiers fut la confection du chaperon formé de mailles pleines clouées sur un vêtement d'étoffe, le haubert (*hasbergha*), d'où vient leur nom. Les haubergiers achetaient mailles et clous aux fèvres et mailleurs, qui forgeaient ces éléments sur l'enclume. Les mailles furent en fer, puis en fer aciéré et enfin en acier. Elles étaient rondes ou quadrilatères et de dimensions uniformes. Dès le 14^e s., les forgeurs de Milan se livraient à leur exportation. Le rôle des haubergiers consistait à finir ces mailles, les polir et percer des trous de fixation. Il continuait avec la préparation des vêtements ajustés sur lesquels elles étaient clouées. Les haubergiers ont très tôt confectionné d'autres habillements de guerre, broigne et haubergon, soit en mailles clouées, soit en mailles plaquées, c'est-à-dire lacées les unes aux autres, sans aucun vêtement de soutien.

Les lettres patentes des haubergiers de Paris ont été renouvelées en 1407 et 1571. Les Status des haubergiers de Chambly datent du 14^e s. Le règlement des haubergiers d'Amiens, du 23 juillet 1481. L'occupation principale des haubergiers, à partir du 14^e s., fut la confection des haubergons. Seuls les maîtres haubergiers ont le droit d'exposer un haubergon comme enseigne de leur atelier. A dater du 15^e s., les haubergiers sont souvent appelés *hauberjonniers*, *haubergonniers*, *haubergeonniers*. Ils confectionnent néanmoins également toutes les pièces qui complètent l'amure du torse : manches, pans, gorgière, braconnière, ainsi que des camails ou des cottes. Ces pièces sont la plupart du temps en mailles d'acier, pour les personnages importants, dont les trésoriers enregistrent les dépenses. L'Allemagne, notamment Nuremberg, fournit alors la plus grande partie des mailles utilisées pour la confection de ces vêtements, en France et en Bourgogne. Les haubergiers réussissent à perfectionner leur technique, et fabriquent des habillements et mes des bardes, dont les mailles sont émaillées. Ils

parviennent également à mettre les mailles d'acier en couleur d'au ou en couleur d'or, en arrêtant à la température voulue, le revenu, qui suit leur trempe. Leur profession disparaît très rapidement dans le dernier quart du 16^e s.

HAUBERGON (haubert-gone) - Habillement de guerre, souple, descendant jusqu'aux genoux, à manches fixes, longtemps munie d'un capuchon enfermant toute la tête, sauf le visage. Premier uniforme de guerre, imposé par les Chartes des le 12^e s. Le haubergon fut porté par la plupart des combattants à pied jusqu'à la seconde moitié du 16^e s. Ses manches furent longtemps terminées par des moufles, les *manicles*.. La fabrication de ce vêtement est exclusivement réservée aux haubergiers.. Le haubergon s'est toujours composé de mailles pleines, quelquefois en fer, mais le plus souvent en acier, clouées sur une doublure de cuir ou d'étoffe, ou plaquées les unes aux autres sans doublure de soutien, et unies entre elles par des lacets. Il a existé des haubergons de demi-clouure et de haute clouure. Les mailles d'un haubergon sont de dimensions uniformes. Elles sont rondes ou quadrilatères, elles chevauchent dans l'un ou l'autre cas. Le haubergon offre une protection ininterrompue du torse, des bras, de la gorge, de la nuque et de la tête. Les documents figurés montrent la disparition de la coiffe et des moufles du haubergon au cours du 14^e s. Le vêtement reste alors muni d'un col montant assez haut pour s'engager sous le casque. A Paris les haubergiers doivent se servir de mailles neuves pour les confection des haubergons. Suivant la qualité de leurs mailles, les haubergons sont vendus comme harnois communs, harnois de demi épreuve ou harnois d'épreuve. La lettre que le roi de France Charles VI adresse, le 30 avril 1407, aux haubergiers de Paris, les ordonnances publiées à la même date, la lettre du 23 juillet 1481 de l'échevin d'Amiens, le règlement rédigé à cette date pour cette commune, les nouvelles Ordonnances édictées par le roi de France Charles IX au mois d'octobre 1571, attestent l'importance exceptionnelle de ce vêtement de guerre. Les comptes de l'écurie, ceux des maisons de Bourgogne et de Savoie, montrent le rôle considérable tenu par le haubergon dans l'équipement des grands personnages du moyen âge et de la Renaissance.

HAUBERT (hals-bergen) - Coiffure de guerre, souple en forme de chaperon. Sa coiffe couvre la tête, et ses pans descendent jusqu'aux pectoraux. Son nom apparaît dans le texte d'un testament en 867 et figure encore dans une liste de droits de péage en 1581. On le rencontre écrit avec des orthographes divers : *halberc*, *halbert*, *hauberc*, *haubienc*, *haubiert*, et sans *h*, *osberc*, *auberc*, *aubienc*, *obienc*, *aubert*, etc.

Dans les chansons de geste, dès qu'un chevalier a endossé son haubert, il coiffe le heaume par dessus ce capuchon, et lace les deux pièces lune à l'autre. Une ventaille permet de fermer l'ouverture laissée pour le visage, ne laissant que les yeux à découvert. Elle est de même nature que celui-ci et se fixe par des lacets, le plus souvent en soie.

Il a existé des hauberts de diverses contextures. Formé de mailles pleines, forgées, dites *mailles de haubergerie*, en fer puis en fer aciéré, clouées sur un chaperon servant de soutien et de lien à ces éléments métalliques : c'est le haubert cloué, dénommé *haubert à clavel*, *haubert à clavière*, *haubert clavé*, ou aussi le *clavain*. Si les mailles sont superposées, imbriquées, et forment une double épaisseur, cette coiffure s'appelle haubert *doublier*, haubert *doublentin* ou encore haubert à *double maille*, et même haubert *double*. Lorsque cette coiffure comprend des plaques de fer ou d'acier, percées sur leurs bords de trous régulièrement espacés, et reliées entre elles par des bandes d'anneaux de fer entrelacés, c'est le haubert *jaseran*. Entièrement composé de mailles de fer annulaires et entrelacées, c'est le haubert *treslis*. Le fil de fer étiré par les tréfiliers s'appelle *fil à haubert*. Des hauberts de ces diverses contextures existent aux 12^e et 13^e s. Les hauberts dont il est question dans la Chanson de Roland sont formés de mailles clouées, ils sont *desclot* ou *desmaillet*, certains sont à mailles imbriquées, ils sont *dubles*; le haubert *jaseran* se rencontre également dans ce texte. La plupart des autres chansons de geste citent des hauberts de ces contextures, et également des hauberts *treslis*.

Le port du haubert reste une prérogative de la Chevalerie, jusqu'aux dernières années du 13^e s. Cette coiffure était remise solennellement à celui qui était armé chevalier, en symbole de son accession à cet ordre. Au 14^e s., le bacinet remplace le heaume. Avec ce nouveau casque, certains continuent à porter le haubert, d'autres préfèrent le camail.. Le haubert se porte avec le chapeau de fer et le chapeau de

Montauban et, plus tard, avec la salade. Les simples combattants l'utilisent également sans aucun casque : le haubert est devenu une coiffure d'usage banal.

Note : *Nous voici devant l'interprétation de Buttin qui a le plus posé problème à la sortie de son ouvrage. Dans le texte même du livre, il donne une succession d'explications de type étymologique et philologique qui a tendance à emporter l'adhésion. mais, à titre personnel, je ne prends aucune position : J'attends d'autres travaux de la même ampleur que celui-ci. Cependant, et devant la richesse de l'ouvrage, même si l'on admet que les définitions haubergon/haubert proposées par Buttin sont entachées d'erreur interprétative, je crois qu'il serait tout à fait regrettable de jeter le bébé avec l'eau du bain. (F.D.)*

HAUSSECOL - Nom donné au gorgerin de mailles de haubergie, dans les Flandres, au 15^e s. : 1415, *un houscol*. On rencontre ce mot sous des orthographes divers : *houscolt*, *houscout*, *honscrose*, *houssecouvels*, et finalement *houssecol* au 16^e s. Il désigne aussi le gorgerin articulé, à lames, qui se porte avec le harnois rigide.

HOUPELANDE – Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers et parfois renforcé de mailles quasiguésnées dans les plus de l'étoffe. Il existe également sous le même nom un vêtement d'étoffe, sans renfort métallique, qui se porte par-dessus les *plates*.

HOUSTEIL – Ce mot se rattache à l'ancien haut allemand *Hulst*, fourreau. En 1415, la description d'un harnois comporte; une *cotte de maille*, une *pièce de plate*, un *housteil* et un *caperon de fère*. Les termes analogues employés au 15^e s. dans les Flandres, *housecol*, *houscout*, *houssecouvel*, ont même origine.

HUVETTE – Nom donné dans la région des Flandres à une coiffure de guerre ne couvrant que le haut de la tête, comme la cervelière : 1427, *huvette d'escaille et de plates*.

JAQUE - Habillement de guerre en forme de blouse, muni de manches, et composé de plusieurs épaisseurs de toile. Ce vêtement figure dans une Ordonnance de 1364, publiant les nouveaux statuts des armuriers. Il est, à cette date, souvent renforcé de mailles *quasiguésnées* dans les plus de l'étoffe. Dès le 14^e s., les manches des jaques sont parfois armées de l'épaule au coude, et du coude au poignet, à l'aide fragments de lames d'épées, attachés par des aiguillettes, pour éviter qu'un coup ne tranche le bras. On fixe aussi sur la manche, dans le même but, une chaîne, qui de l'épaule au poignet. En d'autres cas, les manches des jaques sont garnies d'écaillés ou de mailles pleines de fer ou d'acier, clouées sur leur tissu ou insérées entre les épaisseurs de toile.

JAQUE DE MAILLES - Habillement de guerre de la même forme que le jaque ordinaire et composé comme lui de nombreuses épaisseurs de toile. Ce jaque est garni de mailles de haubergie, placées entre les couches de tissu et attachées aux toiles par des cordonnets. Ces mailles sont des mailles *plates*, c'est-à-dire de petites pièces de métal quadrangulaires, de faible épaisseur, le plus souvent en acier. Elles chevauchent les une les autres, de manière à ne laisser aucun interstice à découvert et forment même parfois une triple couche. L'ordonnance du roi de France Louis XI, promulguée en 1471, donne ce vêtement aux archers montés : *jaque à haut collet, avec bonnes manches, composé de douze toiles au moins et haubergie intérieure*. Le jaque de mailles s'est fait également sans manches : le musée de la Tour de Londres et le British Museum possèdent des jacques de mailles de ce modèle. Ce vêtement est resté en usage jusqu'à la fin du 16^e s. Nicot et Furetière commettent une erreur complète en confondant le jaque de mailles avec la chemise de mailles. Cette erreur se trouve malheureusement répétée dans de très nombreux ouvrages parus depuis le début du 17^e s. jusqu'à ce jour.

JASERAN - Mot d'origine arabe. Aucun document ne confirme l'étymologie *Al-Djezair*, Alger, proposée par le philologue F. Diez et aujourd'hui généralement adoptée. Le sens propre du mot arabe *djezireh* est île, ou groupe d'îles. Les poètes se servaient du mot arabe *gâdir*, étang, pour désigner la cotte formée uniquement de mailles entrelacées. Il est probable que, par opposition, l'arabe parlé usa du mot *djezireh* pour nommer les habillements de guerre dans lesquels des plaques de fer ou d'acier intercalées parmi les mailles entrelacées, semble figurer des îles au milieu des eaux d'un étang. Le mot *Jaseran* apparaît sous la force *jazerenc* dans la *Chanson de Roland*. Les Espagnols et les Portugais, au contact des Mores, adoptent les formes *jaserina* et *jazerina*. *Jaseran* figure dans la plupart des chansons de geste pour qualifier tout habillement de guerre formé de plaques métalliques, percés de trous sur leurs bords et unies entre elles par des rangées d'anneaux de fil de fer entrelacés. Des armures de ce genre sont restés d'usage courant, au moins jusqu'au 17^e siècle, dans de nombreux pays du Moyen Orient et en Europe, en Pologne et en Hongrie. Dans les pays latins, ce mot qualifie uniquement le haubert jusqu'à la fin du 13^e siècle. Il existe au 14^e s. des manches, des pans, des collerettes, des barbières et des couvertures pour chevaux en *jaseran* de fer ou d'acier ainsi que des cottes et des camails. Au 16^e s., un inventaire comprend encore en Italie une *gorgerette*, des gants, des chausses et un capuchon de mailles de *jaseran*.

JUPON (arabe **djouba**) - Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers et parfois renforcé de mailles quasiguées dans les plis de l'étoffe. Renforcé plus tard de mailles de hauberge inuisibles, dissimulées entre les épaisseurs du tissu. Egalement simple vêtement de tissu, porté sous le haubergon ou sous le harnois rigide.

LACER – lier deux pièces du harnois l'une à l'autre, à l'aide du *laz*. Le heaume et la ventaille se lacent sur le haubert : 11^e s., *vestut sun blanc osberc, laciēt sun helme*; 13^e s., *la ventaille fist par devant lacier*. Signifie également serrer certaines pièces du harnois à l'aide du *laz*, pour les ajuster, après les avoir vêtues : 13^e s., *ses cauches lacha; sa broigne par les flancs lacha*. Sert aussi à indiquer que des mailles sont unies entre elles par des *laz* : 13^e s., *broigne faite d'œuvre menue enlaciée; hauberc a double maille laciés*.

LACEUR – Ouvrier haubergier qui a terminé son apprentissage *d'appreneur à lacier*. Cet apprentissage durait un an Chambly : *Ceux qui apprendront a lacier serviront par un an pour néant. Quand le lasseur aura ouvré toute son année pour le néant, ils peuvent gangner leurs pains*. L'ouvrier laceur est celui qui lace les mailles entre elles pour former les rangées, avec lesquelles le *confiteur* monte une pièce de hauberge.

LAMES - En ce qui concerne l'armure, ce mot a désigné, entre autres, les bandes métalliques, légèrement cintrées, qui prolongent les *plates* et la *pièce d'acier*, au dessous de la taille : 15^e s., *plate à lames, pièce à lames*. Également celles qui forment les harnois articulés, dénommées *animes*. Ce mot a aussi servi à désigner les renforts de hauteur uniforme, plus ou moins longs, cloués à l'intérieur du tissu ou du cuir des brigandines. Les lames de celle-ci sont coupées par les brigandiniers dans les carreaux d'acier que les forges livrent au commerce. Elles sont façonnées, limées, percées de trous, les *colets*, permettant de les mettre en place ou de les retirer facilement. Elles doivent chevaucher pour ne laisser aucun interstice entre deux lames. Elles sont trempées. Au 15^e s., les brigandiniers soumettent ces lames à l'opération du revenu, après les avoir trempées. Ils arrêtent souvent ce revenu au bleu, que l'on appelle alors *couleur d'eau*. La brigandine s'appelait en Italie *chorazine brighantine*. On la nomme aussi en France cuirassine. Un inventaire de 1602 renferme une *cuirassine à couleur d'eau*.

LANCE COURTOISE – Lance employée pour les joutes courues en harnois de joute. Les garnitures de sa hampe sont le *rochet* et l'*agrappe*, au lieu de la pointe et de l'arrêt de la lance de guerre. Sa hampe recevait souvent aussi en plus une rondelle pour protéger la main du jouteur (L.A.C. pp. 126-

LANCE MORNÉE – Lance employée aux 15° et 16° s. pour certaines joutes courues en harnois de guerre. Les garnitures de la hampe sont la *morne*, au lieu du rochet, et un *arrêt* au lieu de l'agrappe. L'arrêt de la lance mornée est en cuir au 15° s., comme celui de la lance de guerre. Il est parfois en fer au 16° s. (L.A.C. pp. 132-137).

LAZ - Cordonnet, le plus souvent de soie servant à lie entre elles des pièce du harnois. Les laz furent employés pour fixer le heaume et la ventaille sur le haubert : 11° s., *trancher cinc des laz*; 12° s., *son elme lace a treize las d'une soie goutée; en contreval pent ses elmes, li las sont rout, si les a ranoués* (Aliscans, v. 669). Les mailles de hauberge plaquées, et non clouées, sont unies entre elles par des laz. Les chansons de geste citent des hauberts et des broignes dont les mailles sont *laciées* ou *enlaciées*. Le premier travail enseigné à l'apprenti haubergier consiste à apprendre à lacer. Au 14° s., les laz servent à fixer le camail sur le bacinet : 1349, *six onces de soie a faire les las à mettre sur les camaux aux bacinets*.

LORICA (latin) Mot employé pur désigner la cotte du légionnaire romain. Suivant Varron, cette armure fut d'abord simplement en cuir, d'où son nom, venu de *lorum* (cuir). Couverte d'écaillés métalliques, elle s'appela *squama lorica* ou *lorica squamis concerta*. Formée ensuite d'anneaux métalliques entrelacés, ce fut la *lorica hamis conserta*, que Varron décrit : *ex anulis ferrea tunica*.

(**Note:** *En archéologie moderne, on parle pour la première de lorica squamata (ou plumata dans des cas bien précis) et pour la seconde de lorica hamata. F.D.*)

On trouve le mot lorica à l'époque mérovingienne dans les commentaires de divers évêques, Sidoine et Apollinaire, saint Avit, saint Isidore, désignant toujours le vêtement défensif du torse, qu'il soit de l'une ou de l'autre contexture métallique.

Au 8° siècle, le mot *brunia* apparaît dans le Capitulaire de 779; au 9° s., le mot *hasbergha*, dans le testament du comte Evrard, où se trouve également le terme *brunia*. Divers autres capitulaires renferment des mesures d'interdiction : la *brunia* y figure.

Du Cange se réfère, à propos du mot *lorica*, à un glossaire manuscrit : *Glossae Lat. Gallicae, ex Bibl. Thuana*, selon lequel ce terme aurait signifié haubert : *Lorica, Haubert; Loricatus, vestu de haubert*. Mais il fournit aussi une indication différente. Il cite, pour définir *brunea*, un glossaire latin du 10° s., le *Glossar. latino-theotiscum*, qui donne comme synonymes les mots *thorax*, *lorica* et *brunia*.

On ne peut retenir que cette dernière interprétation du mot *lorica*. Le chanoine Dodon confirme d'ailleurs cette assimilation et écrit, au 11° s., *loracas, thoracas scilicet*. Il faut en effet être au moins chevalier pour avoir le droit de porter le haubert. Si divers auteurs montrent, dans leurs récits de combats, des nobles du plus haut rang vêtus d'une *lorica*, d'autres textes donnent cette armure à des personnages dénués de tout titre de noblesse. Au 13° s., de simples sujets appelés à la défense de leur pays, doivent posséder *unam lorica*, si la valeur de leurs bien dépasse un certain chiffre. Les marchands qui s'embarquent à Marseille doivent porter *lorica vel ausbergotum*.

Lorica désigne donc, au moyen âge, l'armure du torse commune à tous les combattants, quel que soit leur rang social, la broigne et non le haubert. Le sens de ce mot est resté semblable à celui qu'il avait à Rome avant notre ère.

Selon la nomenclature des droits de tonlieu, prélevé par l'abbaye de Saint Bertin, la *lorica minor* s'appelait en langage vulgaire le *haubergon* : celui-ci apparut au 12° s., devait assez vite supplanter la broigne, et devenir comme elle une armure portée aussi bien par les princes que par leurs écuyers, ou leurs plus modestes sergents, et même par les volets des hommes d'armes.

MAILLE (malleus, mail) - Plaque métallique de petites dimensions, forgée au marteau sur l'enclume. Ce nom a servi à désigner de nombreux objets, auxquels les orfèvres, les batteurs de monnaie ou les fèvres donnaient leur forme à coups de mail : notamment les plaques d'or ou d'argent qui composent

un objet d'orfèvrerie; les pièces de monnaie de toute valeur, et les petites plaques de fer ou d'acier qui renforcent, au moyen âge, les habillements de guerre. Dans le domaine de l'armurerie, ce mot se trouve avec ce dans sens dans la Chanson de Roland, *la maille est menue*, et se rencontre dans la plupart des chansons de geste, les chroniques, les comptes des trésoriers et les Ordonnances royales jusqu'à la fin du 16° s. Il est le plus souvent employé au singulier, dans un sens collectif. On dit d'une pièce du harnois que sa *maille est polie*, que cette pièce est de *maille ronde* ou de *plate maille*, et aussi qu'elle est faite de *maille clouée* ou de *maille plaquée*.

Les mailles fixées sur un vêtement de guerre s'appellent *mailles de hauberge*. Toutes les mailles d'un harnois sont même forme et mêmes dimensions. Elles peuvent être menues ou grosses, rondes ou plates, elles sont même parfois dentelées. Elles sont dites rondes si leur partie apparente est arrondie; plates, si elle est angulaire.. Elles sont fixées de diverses manières. Un habillement est dit de *demi-clouure* ou de *haute clouure* selon que les clous qui fixent ses mailles sont plantés au milieu ou dans le haut des mailles. Les mailles imbriquées chevauchent les unes sur les autres, elles garnissent les harnois à double maille. Les clous employés pour fixer les mailles sont à tête plate, en fer, en fer étamé ou en laiton. Les mailles pleines ne sont pas toujours clouées, elles sont parfois plaquées, c'est-à-dire appliquées les unes aux autres, sans étoffe, ni cuir de soutien, et réunies entre elles par laçage. Dans ce cas l'envers du harnois présente le même aspect que l'endroit. Les mailles ont également été cousues sur leur soutien au lieu d'être clouées. Elles ont aussi été engagées dans les plis de l'habillement, en rangées verticales ou horizontales, dont les éléments chevauchent. Une ordonnance de 1364 nomme ce genre de montage *besogne quasiguesnée*. Enfin elles ont été placées à l'intérieur du vêtement, notamment le *jaque*, entre les épaisseurs du tissu, qui les rendent invisibles. Seuls les haubergiers avaient, en France, le droit de confectionner des pièces de hauberge, c'est à dire formées de mailles clouées ou plaquées. Les ouvrages de hauberge de la meilleure qualité étaient faits de mailles d'acier trempé : 13° s., la *maille de fin acier trempé*. Les haubergiers pouvaient utiliser des mailles en fer, mais ils devaient alors déclarer expressément à leurs acheteurs que le vêtement se composait de mailles de fer. Longtemps les mailles de hauberge proviennent principalement de Milan. Les artisans milanais produisent, au 14° s., *des chote di maglia d'acaio*, et des haubergons, soit d'épreuve, soit de demi-épreuve. Dès le milieu du 15° s. les *plattners* allemands font concurrence aux ouvriers milanais. Les haubergiers, en France et en Bourgogne, utilisent alors, le plus souvent, de la fine maille d'Allemagne, provenant en grande partie de Nuremberg.

La mode de décorer les pièces rigides de l'armure à l'aide de peinture à l'huile prend naissance au 14° s. Les parties du harnois formées de mailles de hauberge sont elles-mêmes, peintes parfois de cette façon et décorées d'attributs héraldiques : 1400, *sur la croupe du cheval (faicte à maille), un porc espy de peinture et de grans feuilles d'orties*. Les mailles de hauberge sont également décorées suivant un autre procédé, leur acier reçoit une couche d'émail.

La trempe des mailles de hauberge est adoucie, au 16° s., par l'opération du *revenu*. Les mailles prennent une couleur d'or ou une couleur bleue, suivant la température à laquelle est poussé ce revenu: 1509, *mailles des greves mises en couleur d'or*, 1571, *deffenses à tous maistres haubergers bailler ouvraiges deppendans de leurs mestiers a mectre en couleur d'eaue, synon aux maistres de leurdit mestier*.

A dater du dernier quart du 16° s., les habillements de mailles de hauberge ne résistent plus aux projectiles des armes à feu. Peu décoratifs, surtout utilitaires, devenus sans objet, ils sont jetés à la ferraille.

MAILLE TRESLIE - La *lorica trilix* des Romains était formée d'anneaux de fil de fer entrelacés. Cet anneau s'appelait *hamus* en latin. Au 12° siècle, c'est la *maille treslie*. Parlant de chausses, un auteur écrit que la *maille en est treslie*. Un autre cite une broigne à *mailles treslies*. La plupart des chansons de geste postérieures à la Chanson de Roland parlent du *haubert treslis*. Le fil de fer, qui sert à former cette maille, est étiré à la filière. En raison de sa principale utilisation, ce fil s'appelle, au 13° s., *fil à haubers*, et les anneaux faits de ce fil se nomment *mailles de haubert*. 1309, qui prend part à un duel judiciaire, peut porter des *bras et des pans de maille de haubert, une bragonnaire de maille de haubert, un camail de maille de haubert*, etc. Les mailles *treslies*, dites mailles de haubert au 14° s., sont parfois

appelées *mailles tirées* au 15° s. Les pièces du harnois avec le fil *trait* ou *étiré* par les tréfiliers sont dites, à partir du 14° s., *cottes de fer*, *gorgières de fer*, *manches de fer*, *coiffe de fer*, *couverture de fer*, afin de les distinguer des vêtements garnis de mailles de hauberge, dénommées *cottes d'acier*, *gorgerin d'acier*, *bras d'acier*, *pans d'acier*. Les tréfiliers n'ont pas seulement étiré le fil de fer destiné à la confection de ces harnois, ce sont eux qui ont également procédé à leur montage. Les vêtements de mailles annulaires, très appréciés pour leur grande souplesse, sont restés en usage plus tard que les habillements de hauberge. Certains auteurs du 17° s. mentionnent l'emploi des chemises de mailles à leur époque. Elles furent conservées, en France, dans les Arsenaux, au moins jusqu'à la fin du 17° s.

MAILLER (malleus, mail) - Mailler c'est frapper à l'aide du mail. Les orfèvres maillent l'or et l'argent. Les monnayeurs maillent les pièces de monnaie. Les campagnards maillent le blé pour en extraire le grain. Les maréchaux maillent le fer sur l'enclume. Les combattants maillent leurs adversaires : 15° s., *mailler sur lui de toute sa force*. Les poètes et les clercs du 13° s. créent le verbe *malleare* pour exprimer la même idée dans leur latin. Mailler un habillement de guerre c'est le frapper à coups de mail, pour clouer sur son cuir ou ses étoffes de petites plaques de métal pour le renforcer : 12° s., *haubers qui sunt mallié menu*; 14° s., *cauchiez qu'il ot fait drut maillier*. Le participe passé de ce verbe est fréquemment employé comme adjectif. Joint au nom d'un vêtement, il indique que celui-ci a été renforcé de mailles: au 12° s., *haubers menu mailliez*, *broines menu maelées*; 16° s., *pourpoint maillé*. Cet adjectif a servi aussi, comme le verbe, à qualifier une personne frappée à coups de mail : 13° s., *Perars estoit frapez et mailliez*.

MAILLEUR (malleus, malleator, maillebre) – Désigne le fèvre qui forge les mailles sur l'enclume. Tubal-Caïn est dit *malleator* dans les Bibles en latin; *maillerre*, dans les traductions en langue française. Un glossaire du 15° s. donne le mot *mailleres* comme traduction de *malleator*. En latin classique, *malleator* désigne l'ouvrier qui travaille les métaux. L'usage continu du même mot, en filiation directe, montre combien les traditions romaines, qui paraissaient avoir disparu à l'époque mérovingienne, avaient conservé leur influence, malgré les invasions.

MANCHE - Nom donné, dès le 12° s., à la partie du haubergon qui couvre le bras; *un haubergon avait vestu, le fu li cors, juste la manche*; 1425, *ralongié les manches des hauberjons*. Ce mot désigne aussi, à partir du 14° s., l'ensemble de deux harnois de bras fixés sur une cotte à armer ou un doublet, pour compléter l'armure du torse et protéger les membres supérieurs. On rencontre dans les textes en 1322, des manches de Chambly ou de Lombardie; en 1358, *des manches de jaseran, de deliet fer, de plates ou de mailles de hauberge*; en 1364, *des manches balénées*. Au 16° s., l'expression *manche de mailles* désigne, le plus souvent, un vêtement sur lequel sont cousues des manches formées de mailles de fil de fer entrelacées.

MANICLES - Nom donné aux mouffles qui terminent les manches des haubergons : 1316, *un haubergon d'acier a manicles*.

MORNES – Douille en fer, emboîtant l'extrémité de la lance mornée. Le fond de cette douille est muni extérieurement de trois fortes pointes courtes, légèrement évasées, pour assurer l'adhérence de la murne sur l'armure ou de bouclier de l'adversaire. Si celui-ci soutient le choc, le bois de la lance se brise (L.A.C., pp. 133-134).

OUVROIR – Lieu de travail des ouvriers : 1382, *ouvroer du mestier de treours de fil de fer*, 1407, *ouvrouer du mestier de hauberge*; 1452, *ouvrouer du mestier des armeriers, brigandiniers et autres choses touchans les habillemens de guerre*.

PAIRE - Ce mot sert à désigner les deux pièces de l'amure du torse, le plastron et la dossière, quelle qu'en soit la matière : 1266, *paire de cuiraces*; 1302, *paire de plates*; 1397, *peir briganters*. La même expression sert pour les deux pièces de l'armure rigide : 1673, *paire d'armes de fer à l'épreuve*. Brantôme emploie l'expression paire d'armes pour désigner une épée et une dague de même style : *paires d'armes, tant espée que dague*.

PALETOT - Vêtement de guerre à manches, monté par les armuriers, et parfois renforcé de mailles quasiguesnées. Désigne aussi un vêtement de drap porté sous la brigandine.

PAN - Partie tombante ou flottante qui prolonge une pièce ajustée du harnois. Les pans du haubert, de la broigne et du haubergon font corps avec ces vêtements. Les pans des cuiries et des plates, au contraire, sont mobiles et indépendants : ils accrochaient à l'aide de boucles aux agrappes fixées sur ces harnois. La Chanson de Roland mentionne les pans du haubert et de la broigne; ka geste du Chevalier au Cygne, les pans du haubergon. Les mentions des pans mobiles se rencontrent à partir du 14^e s. 1309, qui prend part à un duel judiciaire, peut porter avec ses plates, des pans de maille de haubert. L'inventaire des armures de Louis X, en 1316, comprend un pan de rondes mailles de haute clouure. un pan d'acier plus fors des mêmes mailles, un pan de jaseran d'acier. Les pans des cuiries et des plates sont de contextures divers, souvent différentes des vêtements eux-mêmes. Les pans des hauberts, des broignes et des haubergons sont de même nature que les vêtements dont ils font partie.

PARVE - Mot employé au 14^e s. pour désigner les armures qui ont été soumises à l'épreuve : 1340, *plates de parve et de demi parve*. On utilise dans le même sens le mot latin *proba* : 1341, *coiratia de proba*, *coiratia de media proba*, et dans le midi de la France, la forme *proa* : 1345, *platas de mega proa* (cf. Ch. Buttin, Les flèches d'épreuve, pp. 12). Le mot preuve a d'ailleurs servi dans le sens d'épreuve : 1577, *un casque et une rondache a preuve pour les assauts et escarmouches* (La Noue, Disc. milit., p. 267).

PEINTURE - Depuis le 12^e s. au moins, on employait des vernis pour orner certaines armes défensives. Au 14^e s., on met à profit l'invention des couleurs à l'huile pour décorer les parties rigides de l'armure et les préserver en même temps de la rouille et de l'humidité. Ces couleurs ne servent pas seulement pour le harnois plain, elles sont également employées pour le décor de certaines pièces, formées de mailles de haubergerie, sur lesquelles sont peints des sujets héraldiques : 1400, *sur la croupe du cheval (faicte à mailles) un porc espy (de peinture) et de grans feuilles d'orties*.

PIÈCE - Ce mot sert à désigner les éléments rigides qui se fixent, aux 14^e s., sur le haubergon, à l'aides aiguillettes. En raison de leur position saillante, ces éléments sont souvent appelés pièces d'avantage. Leur diversité a donné naissance à l'expression armé de toutes pièces, si fréquente dans les Chroniques de Froissart et la plupart des Mémoires du moyen âge.

PIÈCE D'ACIER - Plaque rigide portée, au 14^e s., en supplément des vêtements de mailles ou de plates, pour mieux protéger la poitrine. La pièce d'acier prit peu à peu la forme d'une plastron et fut munie d'un arrêt de cuirasse. Les auteurs du temps lui donnent parfois le nom de plate d'acier ou poitrine d'acier 5L.A.C., p. 104). A la même époque elle est dénommée *bretpplate* dans les textes de langue anglaise. A la fin du 14^e s., son adoption es si répandue en France que le mot pièce suffit à la désigner. Elle se divise souvent alors en deux parties, dont l'une le haut de la pièce, se porte parfois sans la moitié inférieure. Prolongée au dessus de la taille par des lames horizontales articulées, la pièce prend le nom de pièce à lames.

PLAIN - Qualifie le harnois rigide, dont la surface unie s'oppose à la surface ondulée des harnois cloués : 1385, *harnois tant clouez comme plains*.

PLAQUÈ - Adjectif servant à qualifier les mailles pleines unies entre elles par laçage, sans soutien d'étoffe ou de cuir : 1407, *denrées de hauberge fectes de maille plaquée*.

PLAQUERIE - Travail consistant à monter les mailles de hauberge sans soutien d'étoffe ou de cuir : 1481, *maille jointe de placquerie parmy celles qui sont clouées*.

PLATE D'ACIER - Expression employée exceptionnellement pour désigner la pièce d'acier. Inspirée sans doute à Froissart, qui seul en fait usage, par le terme anglais brestplate.

(Note : *Il n'est pas sans importance de se rappeler que Froissart vécut à la cour d'Angleterre sous la protection de Philippa de Hainaut, épouse du roi Edouard III, de 1361 à 1369 : il fréquenta beaucoup les chefs militaires anglais et les seigneurs français emprisonnés à Londres après la défaite de Poitiers. F. D.*)

PLATES - Nom donné au fer battu par les martinets pour être mis dans le commerce. Unité en usage à l'origine pour la vente de ce métal, selon le Livre des métiers d'Etienne Boileau. Les trésoriers du 14^e s. signalent au contraire, dans leurs comptes, les achats du fer au poids, et non plus à la pièce.

Les armuriers du 13^e s. découpent dans les plates des éléments minces, de formes et de dimensions variées, qu'ils aplanissent sur l'enclume et qu'ils clouent sur le cuir ou l'étoffe de certains habillements de guerre. Les vêtements ainsi renforcés se nomment gorgières de plates, cuissots de plates. Les armuriers savent acieriser superficiellement le fer de ces plates par des chauffes, martelages et trempes successifs, comme étaient alors aciérées les lames des épées. Ils fabriquent également des bras de plates, des pans de plates, des souliers de plates et des couvertures de plates pour les chevaux.

L'expression les plates sert à désigner le vêtement de torse sur lequel sont clouées ces plaques de fer amincies, de formes et de dimensions appropriées. Les divers harnois de plates sont dits, au 14^e s., de parve ou de demi-parve., d'épreuve ou de demi-épreuve, suivant les projectiles au tir desquels ils ont été soumis et auxquels ils ont résisté. Les plates sont toujours clouées sur un vêtement composé de cuir ou d'étoffe, ou du mélange des deux matières, qui sert de lien et de soutien aux éléments métalliques. L'ensemble se couvre le plus souvent d'un tissu de couleur ou d'un tissu brodé. Les plates de certains harnois de joute sont gravées, d'autres sont en laiton argenté et doré : ces harnois se portent sans couverture, afin de laisser visible leur décor artistique.

Les plates du cavalier sont souvent munies de chaînes, attachées à des mamelières. Ces chaînes retiennent l'épée ou la masse d'armes, que le cavalier n'aurait pu ramasser, s'il en avait lâché la poignée. Une troisième chaîne sert parfois à suspendre le heaume. Au 15^e s., certaines plates sont munies d'un arrêt de cuirasse, pour le maniement de la lourde lance. Elles ont en place des chaînes, des crampons ou des anneaux pour prendre la dague et l'épée. En France, les plates ne protègent que le torse. Si les larges bretelles, par lesquelles elles sont suspendues, sont également renforcées d'éléments métalliques, ce sont des plates à la façon d'Allemagne. au 15^e s., les plates servent surtout comme armure de joute; il n'est plus question de cette armure dans la seconde moitié du siècle.

PLEIN – En totalité : 11^e s., *pleine sa hanste, del cheval l'abat mort* (Chanson de Roland, XVI); 14^e s., *pleines 'armes, ce est le cheval, le hauber, l'escu, l'espée et le heaume*.

POITRINE A JUTER – Plastron rigide forgé spécialement pour jouter. Il en est fait mention dès 1337, dans les comptes royaux ou princiers, sous le nom de *poitrine pour les joustes* (L..A.C. pp. 143-144).

POITRINE D'ACIER - Expression employée dans le même sens que pièce d'acier (L.A.C. p. 104).

POURPOINT - Ce nom a désigné, d'une façon générale, le vêtement du torse, qu'il soit civil ou militaire. Dans ce dernier cas, il est garni des mailles clouées et c'est un haubergon sans coiffe, ni pans : 13^e s., *mains haubergons, mains porpains et mainte quirie*; 14^e s., *arme moult noblement, espées ont, pourpoint et dars*; 16^e s., *ils auront des pourpoints d'escaille*.

Ce vêtement conserve parfois son apparence civile, mais est intérieurement renforcé d'une armure dissimulée entre son étoffe et sa doublure : 14° s., *cottes de mailles de hauberge pour garnir des pourpoints de drap de soie*. Certains duellistes de la fin du 16° s. portent un *pourpoint maillé*.

PREUVE - Employé au 16° s. dans le sens d'épreuve (voir aussi PARVE).

QUASIGUESNER - Verbe employé, au 14° s., pour qualifier certaine besogne exécutée par les armuriers. Dans ce travail, le fer doit être *vernicié et estoffé souffisamment*, selon ce qu'il appartient. Les étoffes doivent être neuves. Cotte, jupon, jaque, paletot et houppebande sont confectionnés suivant ce procédé. Les éléments métalliques alignés entre les plis des étoffes et chevauchait régulièrement sont quasignesnés, c'est-à-dire que leur fer reste en partie visible. De très nombreuses miniatures montrent des habillements de guerre renforcés suivant cette technique : les éléments métalliques y sont de dimensions uniformes, insérés entre les plis régulièrement espacés des vêtements.

(**Note** : [Un dos de miroir en ivoire du 14° s.](#) , (Florence, Musée national) est donné en exemple par l'auteur (photo) de "Plates sans couvertures et gants de plates des arbalétriers à cheval. Mailles quasignesnées des porteurs de lance. P. 307, extrait des Nouveaux Statuts des armuriers, coustepointiers et heaumiers, art. 10. Ap Lespinasse, op. cit., t. II, p. 321 " 1364, ... *toute besogne qui sera quasignesnée, soit faite à deux fois et points enfermés, et le fer soit vernicié et estoffé souffisamment, selon ce qu'il appartient, de neufve estoffe*" **F. D.**)

REBRAS - Bords, en forme de croissants, ajoutés à une cervelière, pour protéger le front et la nuque.

RECLOUER - Ce verbe désigne le travail de l'artisan qui fixe à nouveau les éléments métalliques d'une pièce de hauberge, de plates, ou d'une brigandine, après les avoir nettoyés, fourbis, ou après avoir changé le cuir ou les toiles qui les soutiennent : 1388, pour *le reclouer & fourbir & garnisser de une coverte de plate pour chival*; 1436, pour *avoir recloé de cuir nouvel de vielz gardebraz*; 1438, pour *avoir recloer demi-corps de hauberge, gorgerins de maille, pan de maille*.

REMAILIER - Remettre une maille manquante à une pièce de hauberge ou d'orfèvrerie : 1407, *savoir resmailler ung trou estant en un haubergeon*; 1465, *avoir remaillé la boite d'argent du messenger*.

RESTOUPER - Étouper à nouveau. Réparer un trou dans le tissu d'un habillement de guerre : 1407, *savoir restouper ung trou estant en ung haubergeon*.

REVENU – Opération de chauffe effectuée après la trempe d'un acier, pour réduire les tensions excessives produites par cette trempe et en adoucir les effets. Le métal conserve la couleur prise à la fin de cette opération, à moins qu'il soit ensuite poli au clair. Les brigandins emploient ce procédé : 1481, *brigandines de fin quarreau d'acher, trempé, revenu*; 1602, *cuirassine a couleur d'eaue*. Les haubergiers l'utilisent également : 1509, *manches de mailles et gorgerettes mis en couleur d'or*; 1571, *ouvraiges à mettre en couleur d'eaue*. Les armuriers, les fourbisseurs et les arquebusiers recourent pareillement à cette opération..

RIVET - Ce mot n'a pas au moyen âge son sens actuel. Le rivet est alors une sorte d'oeillet métallique, de petit cylindre à colerette, qui prend place entre l'étoffe ou le cuir et le clou de fixation d'une maille ou d'une plate, afin d'éviter que le fer du clou soit en contact avec le vêtement; 1296, *que desous les testes de chascun clou ait un rivet d'argent pel ou d'or pel, ou autre rivet, quel que il soit*, 1311, *qu'il y ait sous chascune teste de clou un rivet d'or pel ou d'argent pel, que le clou ne pourrisse l'endroit*. Le rivet constituait la bordure, la rive du clou, et son provient du rôle qu'il jouait à cette époque. L'emploi de ce rivet cesse avec l'utilisation des clous étamés. Toutefois il reste en usage pour les harnois de luxe. Pour fixer de tissus aux pans d'un haubergeon de Jean sans Peur, un orfèvre fournit encore en

1416, quinze clous et quinze rivets d'argent doré.

Le règlement des fabricants de rivets, inscrit au Livre des métiers, précise le rôle du rivet à cette époque : 1360, *nus ne peut faire rives, se il n'est limé à limes, soit à coutel ou autre chose, et que il y ait contrerivet dedans pour efforcier le rivet...* (Etienne Boileau, Livre des métiers, titre LXVI). Le rivet doit donc être creux pour recevoir le contre rivet, et il se dilate sous l'action des coups de marteau, qui font pénétrer plus profondément le contre rivet.

ROCHET – Douille en acier forgé et trempé, placée à l'extrémité de la lance courtoise. Le fond de cette douille est muni extérieurement de trois pointes, fortes et courtes, légèrement évasées, pour assurer l'adhérence du rochet sur l'armure ou le bouclier de l'adversaire. Si celui-ci résiste au choc, le bois de la lance vole en éclat (L.A.C. pp. 126-132).

ROLLER - Battre un vêtement de mailles à coups de bâton, pour en chasser la poussière : 12° s., *habers roller; les habers ont rollé*; 13° s., *rouller haubers, chaucés et ventailles*; 14° s., *rouler cottes de fer*; 15° s., *roller hauberjons*. Le verbe roller s'emploie au moyen âge dans le sens de bâtonner quelqu'un. On dit, en manière de raillerie, qu'on lui a *bien rollé son haubert*.

SAFRER - Étymologie incertaine, le mot vient sans doute de la réunion des deux termes latins *seta*, soie et *phrygio*, brodeur). - Son participe qualifie, aux 12° et 13° s., des vêtements et des oriflammes brodés de soie: *Casula est safre seu aurifres deauratum et diversi coloris de serico conteste. Un gonfanon safré*. Il s'applique également aux habillements de guerre : 11° s., *bronie safrée, osberc sasfret*; 12° s., *coiffe safrée*. Le qualificatif concerne, dans ces cas, les vêtements d'étoffe sur lesquels sont clouées les mailles des hauberts ou des broignes, et non les mailles elles-mêmes.

SARTI - (latin *sartor*, tailleur et *sartus*, cousu ou raccommodé) - Adjectif fréquemment employé, aux 12° et 13° s., pour qualifier certains habillements de guerre. *Coiffe sarcie. Bruine (N. Brunie ?) sarcie. Broigne sarte*. Concerne naturellement le vêtement d'étoffe sur lequel sont clouées les mailles et non les mailles elles-mêmes.

STIVELET – Chaussure, générale dite *estivaux* : 1300, *stivelez de plates*.

TESTIÈRE - Pièce couvrant la tête du cheval. A existé en mailles de hauberge : 1316, *testière de haute clouure de maille ronde*.

THORAX - Mot d'origine grecque, employé par quelques poètes, à l'époque romaine comme aux temps capétiens, pour désigner la lorica. Un glossaire du 10° s., le définit : *Thorax. Militare munimentum, lorica, brunia*. Le chanoine Dudon s'est sert ainsi, au 11° s., pour dépeindre des broignes : *loricas, thoracas scilicet*. Guillaume le Breton décrit en prose un épisode de la bataille de Bouvines, et le met en vers dans un poème écrit à la gloire de Philippe Auguste. La lorica de la première version devient un thorax en poésie.

TIRER - Verbe servant à indiquer le mouvement exécuté par le tréfilier pour allonger le fil de fer, engagé dans le trou de la filière : 1571, *traire et tirer leurs fils de laton et de fer*. Le participe de ce verbe est employé comme adjectifs, au 15° s., pour indiquer la nature des mailles de certains vêtements de guerre : 1466, *mailles tirées*. On disait du fil enroulé en spirale sur la poignée des épées qu'il était de fer tiré : 614, *une espée longue, la poignée de fer tiré* (Inventaire du conte de Salm).

TOURNER - Actionner le tonnelet ou la botte contenant des vêtements de maille pour les nettoyer : 1385, *tourner des pièces en un tonnelet*; 1407, *tenir botte a tourner*.

TRAIRE - Même sens que tirer.

TRÉFILIER - Artisan qui étire le fer en fil et qui confectionne des ouvrages composés à l'aide de ce fil. Le métier de ces artisans figure avant 1260 sur le Livre des métiers. Les quatre articles de son règlement sont des plus libéraux, et ne fixent aucune limite à l'exercice de cette profession. La désignation commerciale du fil étiré par les tréfiliers est fil à haubert; on la rencontre notamment dans la nomenclature des droits de péage pratiqués à Paris, au 13^e s., pour la traversée du Petit-Pont; on la trouve en 1416, dans une Ordonnance du roi de France. Comme le dénote cette expression, la principale destination du fil étiré est, au début, la confection des hauberts en mailles entrelacées. Avec la même matière les tréfiliers montent également, pour les combattants des broignes et des chausses treslices, et pour leurs chevaux, de couvertures, dont la maille est treslie. Dès le début du 14^e s., le fil à haubert sert à fabriquer des manches, des pans, des braconnières et des goussets, destinés à être portés conjointement aux plates ou aux cuiries, ainsi que des camails à suspendre au bacinet. Ces vêtements, ainsi que des cottes, des gorgières, des bras, des chausses, des coiffes, sont aussi dits de fer, pour les distinguer des vêtements de même forme, garnis de mailles de hauberge, et qui sont eux dits d'acier.

Une ordonnance promulguée en 1382, par le roi de France Charles VI, atteste le développement considérable pris par l'industrie des *treours* de fil de fer, dans le duché de Normandie. En plus de leur maison principale, certains tréfiliers possèdent à Rouen des ouvroirs et des magasins de vente. Cette Ordonnance est, en grande partie consacrée aux membres du métier qui ne procèdent pas eux-mêmes à l'étrirage du fil qu'ils utilisent et se bornent à faire monter dans leurs ateliers des objets confectionnés à l'aide de fil de fer. Il leur est interdit d'utiliser dorénavant, pour cette fabrication, le fil *provenant d'Alemaigne, pour ce que iceluy fer n'est pas convenable pour l'ovraige dudit mestier, l'oeuvre qui en facite est mauvaise, pleante, rompante et decevable. Toutes les denrées faictes du dit fil d'Alemaigne seront saisies et détruites.* Obligation leur est faite, d'autre part, de ne vendre en gros que des produits de qualité uniforme. Les articles qu'ils vendent à la douzaine ou en paquet, doivent être *des ouvraiges de fil gros ou greles, et sans mesler le gros avec le gresle.* A Paris, les tréfiliers reçoivent, en 1571, de nouveaux statuts. Ils peuvent *traire et tirer les fils de laton et de fer*, dont ils ont besoin, mais il ne leur est pas fait obligation. Ils conservent la latitude de se procurer différemment *des fils pour user et servir a leur dit mestier.* De tous temps, certains tréfiliers ont limité leur activité à la production du fil et l'ont vendu à d'autres tréfiliers, qui se servaient de cette matière pour confectionner divers objets, principalement des hauberts et toutes les pièces du harnois composées de mailles de haubert. La profession de tréfiliers disparaît au 17^e s., lorsque cesse la confection des chemises de maille..

TREMPE - Brusque refroidissement du fer ou de l'acier, chauffés au rouge. Les fèvres employaient ce procédé, aussi bien pour les lames d'épée que pour les mailles des vêtements de guerre : 13^e s., *li branc sont trempé; la maille du haubert de fin acier trempé.* Les brigandiniers savent adoucir les effets de la trempe en faisant revenir l'acier trempé : 1481, *brigandines de fin quarreau d'acher, trempé, revenu.*

TRESLIS (latin *trilix*) - Qualifie de souples vêtements de tissu : 12^e s., *camisa treslissa, samis, draps de soie ovrés, treslis.* S'applique par analogie aux vêtements de guerre, souples, composés de mailles de fil de fer entrelacées : 12^e s., *halberc tresli, chausses treslices*; 13^e s., *broigne treslice, couverture* (de cheval) *dont la maille est treslis.* Ce mot cesse d'être employé, dans ce sens, avant la fin du 13^e s. On dit alors que les vêtements de guerre de cette contexture sont faits en maille de haubert, et aussi qu'ils sont de fer, par opposition aux pièces du harnois confectionnées par les haubergiers qui sont, elles, dites d'acier.

TRESSE - Lien le plus souvent de chanvre, servant au même usage que les aiguillettes.

TRUMELIÈRE - Partie du harnois qui protège les jambes. A existé formée de mailles annulaires. 1266, trumelières de fer, ou garnie de plates; 1239, *trumelières de plates*.

TUNIQUE - Vêtement d'étoffe, fendu sur les côtés et sans manches, souvent armorié, porté comme la cotte d'armes par dessus l'armure : 1309, *tunicle de cendal* (Lobineau, Preuves, p. 1639); 1316, *tunicles des armes de France* (Invent. de Louis X); Froissart nomme ce vêtement *tunique d'armes*.

VENTAILLE - Pièce mobile, se fixait avec des laz, et destinée à réduire l'ouverture ménagée pour le visage dans le haubert ou la coiffe de la broigne. Cette pièce était de même contexture que le vêtement sur lequel elle s'adaptait. La Chanson de Roland la mentionne : *de sun osberc li desrumpt la ventaille*, et de nombreuses chansons de geste citent sa mise en place ou son retrait soit avec le haubert : 13° s., *la ventaille fist par devant lacier; deslace la ventaille de l'auberc*; soit avec la broigne : 13° s., *une broigne endossée et la ventaille fremée; sa ventaille a deslachiée et ostée, sur ses espauls a sa coife arier getée*. Il en est de même s'il s'agit d'une broigne treslice : 13° s., *une broigne a mailles trellies li ont après el dot jetée et la ventaille a or fremée*.

VERNICER - Selon les chansons de geste du 11° au 13° s., certaines armes défensives, le heaume et l'écu, sont souvent enduites de vernis. Ces produits étaient de différentes couleurs., et les armes sont souvent décorées de fleurs : 11° s., *hiaume peint à flors; escus bien peins a flors* (*Chanson de Roland*), Ces vernis permettent même de figurer des armoiries : 13° s., *les escus sunt paint a lion; l'escu portoit d'or, a un lion d'azur* (*Berte aux grands pieds*, XLI). Des vernis servent plus tard à couvrir certaines pièces du harnois, pour prévenir la rouille : 1311, *que les plates soient verniciées*; 1364, *que le fer (de toute besogne quasiguesnée) soit vernicié*. Les couleurs à l'huile servent à cet usage, et permettent, en même temps, par la diversité de leurs teintes, de décorer les armures qu'elles protègent. Colart de Laon est rétribué, en 1390, *pour avoir paint un harnois de joûte*. Il l'est à nouveau, en 1400, et ce nouvel harnois comprend, pour le cheval, *une croupe faicte a maille, sur laquelle figurent en peinture un porc espy et de grans feuilles d'orties*.

[Me voilà arrivé à la fin de ce glossaire...](#)

[Je voudrais préciser les points suivants :](#)

[Dans le texte de l'ouvrage, toutes les citations, simplement données ici dans le glossaire, sont référencées de façon très précise.](#)

[Il est fait également référence, tout au long des argumentations de l'auteur, à de très nombreuses références peintes, sculptées et à des artefacts exposés dans des bien des musées, églises etc. ou dans de nombreuses collections privées.](#)

[Enfin et pour terminer, je ne prétends pas que Buttin ait fait oeuvre définitive, loin de là : je crois avant tout que c'est un ouvrage d'une grande richesse érudite, avec des idées dont certaines se révéleront exactes avec le temps et d'autres... erronées ou mal comprises. Ainsi va tout travail de recherche.](#)

[Nous serions sans doute très pauvres, pour le moyen âge, sans l'immense travail de Violet le duc et le monde romain serait lui aussi très pauvre sans les travaux éclairés d'un Lindenschmit et d'un Paul Couissin. Je pense que le travail de la famille Buttin, je devrais dire leurs travaux, sont d'une grande richesse et j'espère que ce glossaire qui fait partie du livre "Du costume militaire..." de François Buttin ouvrira des horizons à ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage.](#)

[Enfin, il m'est arrivé d'insérer quelques notes dans le texte original : elles sont tous terminées de mes initiales **F.D.**](#)